MERLEVENEZ

Bulletin Municipal
n° 108
Février 2019

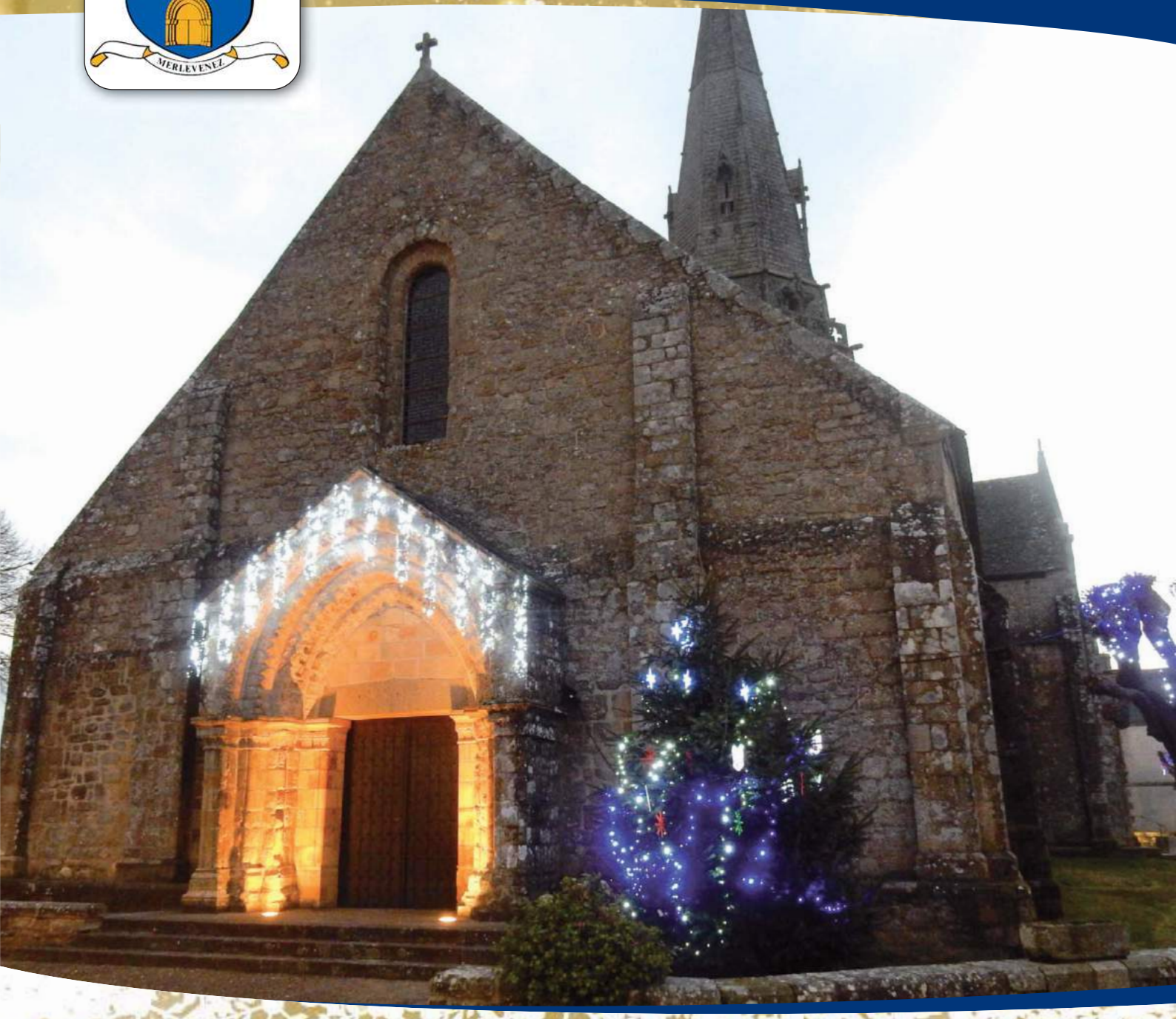

Bonne et heureuse année
2019

Sommaire

LE MOT DU MAIRE 3

LA VIE MUNICIPALE
- Conseil du 10 septembre 2018 8
- Conseil du 3 octobre 2018 14
- Conseil du 22 octobre 2018 15

TRAVAIL DES COMMISSIONS 15

ÉTAT CIVIL 22

COMMUNIQUÉS MAIRIE
- Bibliothèque 23
- Accueil au presbytère de Merlevenez 23
- Nouvelle entreprise 23
- Elections 23
- Urbanisme 23
- Plan de financement de la station d'épuration 24
- Organisme des services de la commune 25
- MDJ 25
- MARPA 26
- Service d'accompagnement à domicile 27
- Modifications des limites de l'agglomération 28
- Le mot de l'opposition 29

COMMUNIQUÉS DIVERS
- Emballages : tous dans le même bac ! 30
- Calendrier de collecte en ligne 30
- Repair Café 31
- Le Coin des Aidants 31
- Donnez votre avis sur l'avenir de l'eau 31
- Economisez l'eau au quotidien, c'est bon pour la ressource et le porte-monnaie 32
- Loi Labbé : votre jardin sans pesticides 33
- Restaurant du Coeur de Riantec 33
- Cap vers le Zéro Déchet 33
- Trêve hivernale 34
- Mobilité : réseau de transport *Breizh Go* 34

LA VIE DES ÉCOLES
- École Maternelle et Elémentaire Notre Dame de Joie 35
- École Elémentaire Publique "Les Mésanges Bleues" 36
- Amicale Laïque 37

LA VIE ASSOCIATIVE
- Damb de Zansal 38
- Club de l'Amitié 38
- Les Doigts Agiles 39
- Comité des fêtes 42
- Pétanque Loisirs Merlevenez 41
- Foyer culturel des Jeunes 40
- Objectif Musical 42
- Salon des créateurs et des vendeurs à domicile 43

Info Pratiques

MAIRIE

- Tél. 02 97 65 75 08 - Fax 02 97 65 65 55
- E-Mail : mairiemerlevenez@wanadoo.fr
- Heures d'ouverture :

- du lundi au vendredi : 8h30 - 12h00
  14h00 - 17h30
- le mercredi : 8h30 - 12h00
- le samedi : 8h30 - 12h00

DÉCHETTERIE

- Tél. 02 97 65 61 13
- Heures d'ouverture :

- Lundi, mardi, mercredi, vendredi
  de 9h00 à 11h45 et de 14h00 à 17h45 et
- Samedi 9H00 à 11h45 et 13h30 à 17h15
- Jour de fermeture hebdomadaire, le jeudi.

PERMANENCES

Permanences du Maire et des Adjoints
sur rendez-vous au 02.97.65.75.08

L'assistante sociale : Mme Marie BOUCHER tient ses permanences sur rendez-vous au **02.97.69.54.49**

Horaires d'ouverture des centres multimédia
A Plouhinec, Cyber-base - rue Poul Huem
- Tél : 02.97.85.82.71
- Permanences
- Mercredi 9h30 à 12h30 / 14h00 à 18h45
- Vendredi 16h00 à 18h00
- Samedi 9h30 à 12h30

- A Kervignac,
Cyber-base - Le Pré Carré, rue du Stade
Tél. : 02.97.65.76.56
- Permanences
- Mardi 9h00 à 12h00 / 16h00 à 18h30
- Mercredi 9h30 à 12h30 / 14h00 à 18h30
- Vendredi 16h00 à 18h30
- Samedi 9h30 à 12h30 / 14h00 à 17h30

DÉPÔT LÉGAL : 1 e TRIMESTRE 2019
TIRAGE : 1450 exemplaires

RÉDACTION : Mairie de Merlevenez
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION :
Jean-Michel CORLAY

CONCEPTION - IMPRESSION :
HLB Edition Languidic
Tél. 02 97 65 83 70 Fax 02 97 65 20 90

Le Mot du Maire

Mesdames, Messieurs, chers Amis

Avec mes collègues,
membres du Conseil Municipal,
je vous adresse
nos meilleurs vœux de bonne et heureuse année

Que cette année 2019 vous apporte toutes les satisfactions espérées, qu'elle vous garde la santé et vous permettre de vivre heureux avec celles et ceux qui vous sont chers.

Je ne peux commencer sans avoir une pensée toute particulière pour nos concitoyens décédés, pour leurs familles, pour celles et ceux qui sont dans la souffrance, dans la peine, dans la solitude ou les difficultés.

Je souhaite que cette année 2019 leur apporte un peu de confort et de sérénité.

Notre monde est en pleine mutation, des foyers belliqueux s'allument un peu partout sur notre planète.

Dans ce monde difficile, notre Europe est tentée de se replier sur elle-même. La Grande-Bretagne en est sortie, d'autres pays se retournent vers le nationalisme avec un repli identitaire très marqué.

C'est un risque important pour l'Europe, mais n'oublions jamais, que si elle n'est pas parfaite, elle nous fait vivre en paix depuis plus de 70 an, et si on regarde notre histoire, on peut s'apercevoir que c'est énorme.

C'est pour cela qu'il faut apprécier le temps présent, mesurer la chance que nous avons de vivre ici, maintenant et profiter de ces moments privilégiés et de partage.

En Mai prochain vont avoir lieu les élections européennes. Je rappelle que le vote est un devoir de citoyen, c'est même l'acte de citoyenneté par excellence. Ne laissons pas les autres voter pour nous. Rien n'est acquis définitivement, l'histoire de l'Europe l'a déjà démontré malheureusement.

C'est pourquoi il faut aller voter le 29 mai prochain, et ne cédons pas au populisme.

FRANCE

Maintenant, quelques mots sur notre pays, la France.

En 2018, nous avons vécu le « clap de fin » du projet de l'aéroport de Notre Dame des Landes.

Nous avons vécu une grève historique à la SNCF, déclenchée par le lancement d'une vaste réforme de celle-ci.

Il y a eu de graves inondations dans l'Aude qui ont fait 14 victimes et des millions d'euros de dégâts.

Une fois de plus, nous avons subi des attaques terroristes à Carcassonne, à Trèbes et à Strasbourg qui ont fait 9 victimes et des dizaines de blessés.

Ah ! un peu de joie, nous avons eu la victoire des bleus lors de la coupe du monde de foot, la victoire des filles au hand lors de la coupe d'Europe.

Le 17 novembre, les « Gilets jaunes » protestent contre la hausse des taxes sur les carburants, et la baisse de leur pouvoir d'achat.

Ils alertent le gouvernement sur les difficultés économiques de certains d'entre eux qui ne peuvent plus vivre décemment de leur salaire ou de leur retraite.

C'est vrai que nous constatons une forte augmentation des demandes auprès des associations d'aide alimentaire telles que les restos du cœur, le secours populaire, le secours catholique et autres. Il en est de même pour nos CCAS.

(Port-Louis SPF à ce jour 70 familles, Hennebont 130 familles, on n'a jamais vu cela auparavant)

Le gouvernement a fait un geste, mais sera-t-il suffisant ?

C'est pourquoi, j'en appelle à nos femmes et hommes politiques du Gouvernement, du Sénat, de l'Assemblée nationale.

Prenez sans tarder les bonnes décisions
Ne laissez pas tous ces gens au bord des routes. Ils sont un vivier pour les populistes (ou extrêmes)

Regardez ce qui se passe dans certains pays voisins, et tout dernièrement au Brésil

Il ne faut pas en arriver là, alors agissez

MERLEVENEZ

Tout d'abord, je voudrais publiquement souhaiter la bienvenue à nos deux nouvelles directrices d'école :

- Mme Lydie LESAINT, directrice de l'école maternelle publique
- Et Madame Hélène LE STANG Directrice de l'école Notre Dame de Joie

.../...

Maintenant, quelques chiffres :

- Notre population : 3278 Habitants
- Le taux d'endettement par habitant 482.98€ (659€)
- L'annuité de remboursement d'emprunt par habitant 83.64 (99.75€)
- 27 naissances
- 10 mariages
- 24 décès
- PACS : 14
- 396 élèves dans nos écoles
- 240 fréquentent le restaurant scolaire
- La garderie : 70 enfants le matin et 81 le soir
- L'ALSH : 46 enfants le mercredi, 30 pendant les vacances
- La maison des Jeunes compte 50 adhérents
- 33 permis de construire
- 80 déclarations de travaux

Les travaux
En 2018, nous avons terminé les travaux sur notre réseau d'assainissement, ainsi que sur le poste de refoulement de la Madeleine.

La canalisation de refoulement pour la future STEP a été mise en place, en passant, sur une longueur de 36 m, sous la route départementale, et ce jusqu'à la nouvelle station.

Nous avons profité de ces travaux pour mettre le dernier tronçon du collecteur de refoulement de la commune de Ste Hélène.

Quant à la station, les travaux ont débuté fin septembre. A ce jour, tout se passe comme prévu. J'en profite pour remercier L. TIBULLE et CL JAFFRE, pour leur présence à chaque réunion de chantier.

Mairie annexe : Nos services techniques ont terminé les travaux de rénovation de l'ancienne garderie, afin de permettre aux services administratifs d'y aménager provisoirement pour recevoir la population dans un bâtiment clair et fonctionnel durant les travaux de la mairie.

Je les remercie pour tout le travail effectué.
J'en profite pour dire aux filles que tout n'est pas parfait à ce jour, et que les conditions de travail un peu difficiles à l'étage ne vont pas durer, car bientôt vous allez avoir de superbes bureaux.

Stade de la Madeleine
Nous avons continué l'abattage et le broyage des arbres autour du stade. Nous avons refait les 2 portails d'accès au stade (construits par nos services techniques). Nous avons rajouté 2 projecteurs pour parfaire l'éclairage.

Pour l'entretien des terrains nous avons investi dans un microtracteur, un aérateur et un désherbeur mutualisé (NOSTANG et STE HELENE). De plus nos jeunes ont réalisé une fresque à l'entrée du stade.

Ecoles publiques
Pour respecter les nouvelles normes de sécurité, nous avons construit un mur sur 108m qui sera rehaussé, mis 2 portails à ouverture électrique commandé et nous avons fait une fresque.

Plateau d'évolution
pour des raisons de sécurité, nous avons refait le grillage sur la partie ouest, semé une pelouse, profité pour construire un préau et installer des wc, afin que les enfants qui mangent à la cantine puissent se mettre à l'abri lorsqu'il fait mauvais.

Aire de jeu du Lann Dro
Cet espace a été en partie transformé en aire de jeu, très prisé des enfants et des parents. Afin de le sécuriser, une clôture a été mise en place.

Salle multifonctions
Les travaux de VRD autour de cette salle ont commencé ainsi que l'accès au parking.

Mairie
Après plusieurs rendez-vous avec l' ABF pour obtenir le permis, les travaux de notre mairie ont pu commencer en août. Ceux-ci afin de la rendre plus fonctionnelle, plus accueillante et surtout plus agréable pour le personnel présent tous les jours. Ces travaux devraient durer une petite année, en espérant que ces délais soient respectés.

Bourg
Dans différents endroits du bourg, nous avons installé des poubelles et des distributeurs de sachets pour que les propriétaires de nos amis les chiens puissent ramasser les crottes de leurs animaux. En effet, malheureusement, on en trouve de plus en plus dans nos rues, et sur les parterres. Une fois de plus, je demande à leurs maîtres d'utiliser ces sachets.

Aménagement de l'espace de Kerentrech, réalisé par les élèves du lycée de Talhouët.

Fibre optique
Depuis fin novembre, les travaux pour la fibre ont commencé. 1198 prises vont être installées sur notre commune, ils devraient durer une année.

Toiture de la salle Grall
Nous avions prévu de commencer les travaux de la toiture en 2018 et en profiter pour poser des capteurs solaires. Malheureusement, notre charpente ne semble pas suffisante pour les supporter. C'est pourquoi nous devons faire des études pour vérifier cela. A ce jour, nous n'avons pas encore reçu les conclusions.

Le Mot du Maire

Projets 2019 : Travaux salle Xavier Grall, études et travaux d'agrandissement du cimetière ainsi que l'atelier des services techniques.

Service accompagnement à domicile
Cela fait 2 ans que nous avons créé ce service, son but étant de repérer les personnes isolées pour recréer du lien social par le biais d'animations et de sorties. Des programmes semestriels sont élaborés et des prestations proposées. Les personnes souhaitant y participer peuvent réserver leurs jours à l'avance.

Tous les 15 jours, un transport pour le marché d'Hennebont a lieu. Quel que soit le temps, 3 à 8 personnes y participent. Concernant les sorties cinéma, 35 à 40 merleveneziens se retrouvent à chaque séance, suivie d'un goûter à la salle des fêtes d'Etel. J'en profite pour remercier Guy HERCENT, Maire d'Etel pour la mise à disposition gratuite de cette salle.

Au cours de l'année, 4 sorties au restaurant ont été organisées :

- Le Dauphin à KERVIGNAC 45 participants
- Chez LE CREFF à STE HELENE 32 participants
- Au « Chantier » à ETEL 32 participants, suivi d'une balade en bateau sur la Ria
- Le Ty Forn à STE HELENE 34 participants

Avec la collaboration de Marie-Christine Hélie, de la Maison des Jeunes, et de Maryse TIBULLE, (bénévole à la MARPA), des rencontres générationnelles ont été mises en place. Les thèmes « loto », « les années passent mais les souvenirs restent. » et « l'art floral ».

En juillet, un grand barbecue a été organisé à Kermadio, plus de 90 personnes y ont participé, journée très appréciée de tous.

Un après-midi crêpes a eu lieu le 23 novembre, au profit du Téléthon, ce qui a permis à nos anciens de faire un don de 287 €, merci à eux ainsi qu'à toutes les crêpières.
Ce service est très apprécié, car nous recevons énormément de remerciements, tout cela grâce à Sandrine AUREAL, qui fait du très bon travail.

Maison des jeunes
En 2018, il y avait 50 jeunes adhérents. La fréquentation pendant les vacances scolaires était de 15 enfants par jour. En période scolaire, les mercredis et samedis, la moyenne était de 6 enfants.

Les différentes animations proposées aux adolescents ont remporté un franc succès. La moyenne de participants était de 22 jeunes. Les soirées organisées à la maison des jeunes ont également plu.

Par ailleurs, des ateliers GRAFF, animés par Manu GAGNEUX, artiste graphiste, ont été réalisés au stade de Kermadio et celui de la Madeleine, avec une moyenne de 15 jeunes. Des rencontres inter communes et intergénérationnelles ont également eu du succès.

Des intervenants sportifs diplômés (boxe, escrime, foot en salle) sont venus animer quelques journées.

N'oublions pas la transformation d'une cabine téléphonique en cabine à livres, et oui, ce sont nos jeunes qui l'ont réalisé avec goût. Et en plus ça fonctionne bien. Comme tous les ans, la maison des jeunes participe aux fêtes locales, ainsi qu'au Téléthon. Merci à tous et à Marie Pour finir, félicitations à Tifenn et Manon qui ont été sélectionnées pour la section des « jeunes sapeurs-pompiers ». Bravo !

Monde Associatif
Je voudrais remercier tous les présidents de nos associations, qui se démènent pour animer au mieux notre commune. Le club des anciens, les anciens combattants, le FCJ, l'ESM, les chasseurs, motor'aid, le club de pétanque, les amicales des parents d'élèves de nos écoles, Damb de Zansal, la country, shérifdarts, le cycloclub, les doigts agiles, objectif musical, le judo, cheval passion, et enfin le comité des fêtes.

Je sais que ce n'est pas toujours facile, avec le manque de bénévoles. C'est pourquoi je demande une nouvelle fois aux parents de s'engager dans le monde associatif. Vous savez les enfants sont très contents de voir papa et maman assister à leurs fêtes.

Le 11 novembre dernier, pour le centenaire de l'armistice, autour du Président Mr Francis PLANCKE, chef d'orchestre de cette manifestation, nous avons été très content de voir que bon nombre d'entre vous était présent. Merci à nos enseignants et leurs élèves, merci à tous les parents, merci à toutes les associations représentées, merci aux sapeurs-pompiers. Merci à F. PLANCKE, Jean-Luc LE LEUCH, à Yves GAUTIER (chef de la musique) . Merci à Martine PARE, Christine LE BRAS, Isabelle CORLAY Marie Aimée LE HUEC qui ont préparé la salle X.Grall pour le pot de l'amitié, servi après la cérémonie où l'on a compté 250 personnes. Merci à tous.

Comité des fêtes
Une fois encore, les fêtes communales se sont très bien déroulées, le repas du samedi soir était très bien, et le spectacle de qualité. Quant au défilé du dimanche, c'était magnifique, bravo aux associations qui ont participé

Merci :

- au président Xavier BENABES et toute son équipe
- aux associations qui ont aidé et participé à cette réussite

.../...

- aux agents des services techniques communaux.
- aux élus chargés de la sécurité

A tous, merci et bravo !

ESM

Après une bonne saison l'an passé, les résultats ne sont pour l'instant pas trop bons, mais il reste encore 4 mois pour prendre des points.

Je demande à mon ami président de ne pas baisser les bras, bien au contraire, la saison n'est pas terminée.
Bon courage Jacques.

ALM et APEL

Les associations de parents d'élèves que sont l'ALM et APEL se démènent toute l'année pour récupérer des fonds afin d'aider nos écoles. Cela permet de leur offrir des sommes d'argent non négligeables, dans le but de moins demander aux parents, pour certains achats ou voyages.

Merci Carole et Merci Mylène !

Cette année, nous avons décidé de mettre à l'honneur une association communale qui obtient de très bons résultats et qui a eu 30 ans en novembre dernier.

Il s'agit **d'Objectif Musical**

En novembre 1988, la municipalité avait demandé à Mr Eric LE MASLE de créer une école de musique. Ce qu'il avait accepté.
L'association a vu le jour le 30 novembre 1988. Depuis cette date, Mr LE MASLE en est toujours le professeur et est même devenu le président de l'association, en remplacement de Mme PARE qui a été présidente pendant 18 ans.

En 1997, 3 copines « Martine PARE, Claudine LE LOIR et Chantal COCHARD ont mis sur pied la chorale « De bouches à Oreilles » spécialisée dans la variété française. Aujourd'hui, 45 choristes en font partie.

La chorale participe à de nombreux concerts en Bretagne (caritatifs et autres). De plus elle a été invitée par 2 fois aux semaines de la voix à Vannes, dans toute la région.

En ce qui concerne l'école de musique, il y a 45 à 50 élèves apprenant sur plusieurs instruments : claviers, guitares, basses, et batteries, encadrés par 5 intervenants.

Les élèves participent à de nombreux concours, qui permettent de rencontrer et de situer la qualité de l'enseignement de l'école.

Je voudrais remercier Mr Eric LE MASLE, leur professeur pour le travail effectué.

Je souhaite mettre à l'honneur des élèves de l'école de musique primés lors de différents concours ainsi qu'un jeune footballeur.

Il s'agit d'**Illan MESLIER**

Illan est né en mars 2000 à Lorient, il est arrivé à Merlevenez avec ses parents en 2002.

Il a fait sa scolarité primaire à l'école publique.

A l'âge de 6 ans, il a signé sa première licence à l'ESM. Il devient gardien de but tout à fait par hasard. En effet, lors d'un tournoi, son équipe n'avait pas de goal. Il a donc pris le poste ce jour-là, et depuis, il ne l'a jamais quitté.

A l'âge de 9 ans, repéré par le FCL , il a quitté l'ESM.

A 11 ans, il rentre au collège de St Jo à Lorient pour pouvoir suivre les entrainements après les heures de cours qui sont aménagées.

A 13 ans, il intègre la pré-formation. A 15 ans, il entre au centre de Kerlir. Où il continue le lycée.

En juin 2018 il obtient son BAC avec succès. Entretemps, il signe son 1er contrat professionnel, le 1er Février 2018, intègre la sélection nationale des U17 et participe à la coupe du monde en Inde.

Il est aujourd'hui goal de l'équipe A des merlus.

C'est pourquoi nous pouvons le féliciter, car il le mérite bien !

La dernière manifestation de l'année :

- **Le Téléthon**

Les 6, 7, 8 et 9 décembre a eu lieu le téléthon.

Le jeudi 6, dans la salle de sport de Bellevue, le football fauteuil

Le vendredi, grande soirée crêpes, animée par les gabiers d'artimon, les danses tahitiennes, les danses du FCJ.

Soirée très réussie devant un public nombreux.

Le samedi soirée KARAOKÉ.

Le dimanche, le matin rando et l'après-midi le théâtre.

Je remercie Didier LE BLIMEAU et toute son équipe habituelle, pour l'énorme travail de préparation. Merci aussi aux associations qui l'ont aidé durant ces quatre jours, sans oublier toutes les crêpières.

Merci aussi au Maire de Plouhinec pour le prêt de matériel

Le Mot du Maire

CCBBO
Juste quelques informations sur la CCBBO :

- Il y a eu l' installation du Centre Intercommunal d'Action Sociale. Le CIAS permettra de partager et de discuter autour de certaines actions sociales des communes et de les mettre en œuvre sur l'ensemble du territoire de la CCBBO.

- Convention entre la Région et la CCBBO pour la mise en œuvre d'une politique de développement économique partagée : la Région Bretagne a ainsi travaillé avec chaque intercommunalité pour construire un partenariat pour un meilleur accompagnement des entreprises.

- L'ouverture d'un Repair café : pour éviter de jeter des objets nécessitant de petites réparations, le repair café est le lieu idéal pour trouver les bons conseils et les personnes ressources. Mis en place depuis février, des dizaines de personnes ont pu ainsi réparer leurs objets.

- Le Club des Entrepreneurs du Blavet à la Ria a été créé, à l'initiative de la CCBBO dans le cadre de sa politique « Zéro Déchets, Zéro Gaspillage » et en étroite collaboration avec les entreprises de son territoire sous forme d'ateliers participatifs. Ce Club, c'est avant tout, de la convivialité, du partage, faire la promotion du bassin économique du territoire, échanger sur des problématiques communes et faciliter l'intégration de nouvelles entreprises dans le paysage économique local.

- Les travaux de la première phase de déploiement de la fibre optique pour les foyers ont débuté. Plus de 1200 foyers et entreprises vont pouvoir bénéficier des offres de commercialisation des opérateurs début 2019 suite à ces travaux. La première phase s'est concentrée pour la commune de Merlevenez, avec quelques foyers limitrophes à Kervignac et Plouhinec. La phase 2 (2019-2024) prévoit le raccordement de 3 500 foyers et entreprises supplémentaires, situés sur Plouhinec et Kervignac. L'objectif est le raccordement de l'ensemble des foyers et des entreprises en 2030, à l'issu de la phase 3 (2025-2030).

- La création de La Maison de Services Au Public (MSAP) permet de compléter l'offre de service de la CCBBO. Les partenaires sollicités, la CAF, Pôle Emploi, CARSAT CPAM et MSA, ont répondu avec beaucoup de réactivité, et sont volontaires pour établir des partenariats solides.

- Lors du Forum de l'intérim : Une fréquentation record pour le forum organisé par le Point accueil Emploi, près de 150 personnes ont pu rencontrer des entreprises de l'intérim et échanger sur les besoins actuels des entreprises.

- Le dimanche 9 décembre, l'atelier ACTE a fait son Grand débarras ! Près de 300 personnes sont venues acheter les réalisations de l'ACTE pour permettre de faire de la place pour améliorer l'ergonomie de l'atelier et travailler sur de nouveaux objets en bois de palette en 2019.

Et maintenant, place aux remerciements

Merci

- A l'ensemble des agents qui œuvrent dans les différents services de la commune
- A mon équipe pour le fidèle soutien et leur dévouement tout au long de l'année
- Aux élus du CCAS, Au personnel de la MARPA
- Aux enseignants de nos écoles
- Aux bénévoles : bibliothèque et aide aux devoirs
- Aux agents sociaux qui interviennent auprès des personnes sur notre territoire
- Aux services intercommunaux, et notamment à la police Delphine et Olivier
- Aux services de l'Etat, Préfecture, Sous-Préfecture, DDTM, gendarmerie, sans oublier nos pompiers.
- Merci aux conjoints des élus qui font souvent preuve de patience lors de nos absences. Il est vrai que nous avons de plus en plus de réunions.
- Et enfin, grand merci à mes adjoints pour leur présence quotidienne, et pour le travail effectué.

Etre maire, être élu local, est de plus en plus difficile.

D'après les sondages, plus de 50% d'entre nous ne se représentent pas en mars 2020.

Cause principale : le risque pénal. En effet, il n'y a pas un maire qui ne soit pas inquiété pour cela.

De plus, il y a de plus en plus de transfert de nos compétences vers les communautés de communes et les agglos. Que va-t-il nous rester dans quelques années ?

On ne peut plus prendre de décisions, mais on doit assumer toutes les responsabilités.

Ah si j'oubliais : aller prévenir les familles lorsqu'un drame s'est produit.

Si le rôle de maire se résume à cela, je dis NON !

C'est pourquoi, Mmes et Mrs, j'ai décidé de ne pas me représenter aux prochaines élections municipales de mars 2020.

Le Maire, Jean-Michel CORLAY

CONSEIL MUNICIPAL

du 10 septembre 2018

L'an deux mil dix-huit, le dix septembre, à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Commune de MERLEVENEZ, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Jean-Michel CORLAY, le Maire.

Date de convocation : 3 septembre 2018

- **PRÉSENTS :** CORLAY Jean-Michel, PARÉ Martine, LE GOFF Claude, LE BRAS Christine, CORLAY Isabelle, TIBULLE Lionel, GIQUELLO Sébastien, LE BLIMEAU Didier, Amélie FOUILLE, Sandrine ALLAIN, Claude JAFFRE, Sandrine LE MOING, Sandrine LE FUR, LE SERREC Philippe, GAUTIER Yves, KERZERHO Sylviane, LE CORRE Renaud, Marie-Aimée LE HUEC, JEGOUX Joël, CONGUISTI Yvan et Karine DENONFOUX

- **ABSENTS REPRÉSENTÉS :**
Bruno LE BOSSER a donné pouvoir à Claude JAFFRE
Jean-Luc LE LEUCH a donné pouvoir à Claude LE GOFF

- **ABSENT EXCUSE :** Néant
Amélie FOUILLE *a été élue secrétaire de séance*

A vingt heure trente,
le Maire ouvre la séance et procède à l'appel.

Le Maire constate que le quorum est atteint.

Le compte rendu du conseil municipal
du 2 juillet 2018 est approuvé à l'unanimité.

DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE PORTANT AUTORISATION DE SOLLICITER DES DEMANDES DE SUBVENTIONS

Rapporteur : M. CORLAY, Maire

Par délibération du 28 mars 2014, le conseil municipal a donné certaines délégations à M. le Maire.

L'article 74 de la loi n° 2017-257 du 28 février 2017 permet aujourd'hui d'élargir cette délégation en l'autorisant à demander l'attribution de subventions, auprès de tout organisme financeur,

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés décide d'autoriser M. le Maire à solliciter des subventions au titre de la délégation du conseil municipal.

CONVENTIONS DE SERVITUDE AVEC MÉGALIS POUR IMPLANTATION D'ARMOIRE TECHNIQUE – DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE,

Rapporteur : M. CORLAY, Maire

Le Syndicat Mixte Mégalis Bretagne a mandaté le bureau d'études SAFREGE dans le cadre du déploiement de la fibre optique sur la commune.

Au titre de la phase 1 tranche 2, nous sommes concernés pour la zone 144 et 2 armoires doivent être implantées sur des parcelles privées de la commune (parcelle C 413 route de Port-Louis et ZM 272 rue de la Mairie).

Une convention de servitude de passage doit être signée entre les deux parties pour fixer les modalités juridiques et techniques (2 armoires et fourreaux pour le passage de câble).

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise M. le Maire à signer ces deux conventions ainsi que tous documents se référant à ce dossier.

SUBVENTIONS POUR LE COMITÉ DES FÊTES

Rapporteur : M. CORLAY, Maire

Le conseil municipal a toujours apporté son soutien au comité des fêtes, organisateur des fêtes locales. Cette année, trois spectacles ont été animés.
Monsieur le Maire remercie, pour leur implication, le Comité des Fêtes mais également la commission sécurité, les employés des services techniques et urbanisme, ainsi que l'ensemble des associations. Il ne déplore qu'une chose, c'est l'état dans lequel le bourg a été retrouvé le lundi matin.
Mme Amélie FOUILLE estime qu'il n'y avait pas assez de poubelles ou qu'elles n'étaient pas suffisamment visibles

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés décide d'apporter son aide à hauteur des années précédentes, en versant une subvention de **1 400 €** au comité des fêtes de Merlevenez.

AVENANTS À LA CONVENTION POUR LA TRANSMISSION ÉLECTRONIQUE DES ACTES SOUMIS AU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ POUR : LES ACTES DE COMMANDE PUBLIQUE ET LES DOCUMENTS BUDGÉTAIRES

Rapporteur : M. CORLAY, Maire

Une convention a été signée entre la commune et la Préfecture pour permettre la transmission électronique de nos actes (délibérations et arrêtés) au contrôle de légalité.
Depuis plusieurs années, il est également possible de transférer de la même manière, sous réserve qu'un avenant soit annexé à la convention initiale :

- les actes budgétaires (Budgets Primitifs, Comptes Administratifs et Décisions Modificatives)
- et de commande publique,

Après délibération, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le conseil municipal autorise M. le Maire à signer :

- un avenant à la convention initiale pour la transmission électronique des actes budgétaires,
- un avenant pour les actes concernant la commande publique.

RAPPORT EAU ET ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2017

Rapporteur : M. CORLAY, Maire

Vu l'article L-2224-5 du Code général des Collectivités territoriales ;
Vu le rapport présenté par Monsieur le Maire ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport du service public Eau et Assainissement Collectif présenté, au titre de l'exercice 2017.

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE SPANC

Rapporteur : M. CORLAY, Maire

Vu l'article L-2224-5 du Code général des Collectivités territoriales ;
Vu le rapport présenté par Monsieur le Maire ;

Après avoir entendu le rapport d'activité, le conseil municipal prend acte de cette présentation concernant le prix et la qualité du service SPANC (assainissement non collectif), au titre de l'exercice 2017.

Le rapport sera annexé à la délibération et au compte rendu.

REDEVANCES POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DUES PAR GRDF (2018 ET RÉGULARISATION DE 2017)

Rapporteur : M. CORLAY, Maire

Conformément aux articles L 2333-84 et L 2333-86 du code général des collectivités territoriales, le concessionnaire est tenu de s'acquitter auprès des communes, des redevances dues au titre de l'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz naturel.

La redevance se calcule à partir des éléments suivants :

Pour l'année 2017 :

- Longueur de canalisation de distribution à prendre en compte : 208 m
- Taux de revalorisation cumulé au 1er janvier 2017 : 1,18

Ce qui donne : **127 €**

Pour l'année 2018 :

- Longueur de canalisation de distribution à prendre en compte : 208 m
- Taux de revalorisation cumulé au 1er janvier 2018 : 1,20

Ce qui donne : **129 €**

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, décide de demander à GRDF, la somme de **256 €**, au titre de la redevance d'occupation du domaine public, des années 2017 et 2018.

RÉFORME DE LA RÉVISION DES LISTES ÉLECTORALES À COMPTER DU 1ER JANVIER 2019

Rapporteur : M. CORLAY, Maire

Une circulaire préfectorale précise qu'à compter du 1er janvier 2019, ce sont les maires qui se voient transférer la compétence pour statuer sur les demandes d'inscription et de radiation des électeurs. A cet effet une commission d'élus devra être constituée.

Le rôle du Maire est de :

- Statuer sur les demandes d'inscription sur les listes électorales dans un délai de 5 jours à compter du dépôt de la demande ;
- Radier les électeurs qui ne remplissent pas les conditions d'inscription à l'issue d'une procédure contradictoire.

A compter du 1er janvier 2019, les commissions administratives seront remplacées par les commissions de contrôle.

Dans les communes de plus de 1000 habitants dans lesquelles deux listes ont obtenu des sièges au conseil municipal, la commission sera composée de cinq conseillers municipaux :

- 3 conseillers municipaux issus de la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges ;
- 2 conseillers municipaux appartenant à la 2ème liste

Les membres sont nommés par arrêté du préfet, pour une durée de 3 ans, et après chaque renouvellement du Conseil Municipal. Sa composition est rendue publique.

Après avoir pris connaissance de cette réforme, les membres suivants sont proposés :

- Au sein de la liste de la majorité : M. CORLAY Jean-Michel, Mmes LE HUEC Marie-Aimée et PARÉ Martine,
- Au sein de la seconde liste : Ms CONGUISTI Yvan et JEGOUX Joël

RECOURS À L'APPRENTISSAGE

Rapporteur : M. CORLAY, Maire

L'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 25 ans (sans limite d'âge supérieure pour les travailleurs handicapés) d'entrer en formation, d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration. Cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre.

Ce dispositif présente un intérêt tant pour les jeunes accueillis que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de recourir à l'apprentissage,
- de conclure, avec effet au 1er septembre 2018, deux contrats d'apprentissage conformément au tableau suivant :

Service	Nombre de postes	Diplôme préparé	Durée de la Formation
Technique « espaces verts »	1	BEPA	1 an
Technique « espaces verts »	1	CAPA	1 an (1 an déjà réalisé dans une entreprise privée)

- d'autoriser M. le Maire à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les Centres de Formation d'Apprentis.

DÉROGATION À LA RÉGLEMENTATION RELATIVE À CERTAINS TRAVAUX POUR LES JEUNES ÂGÉS DE MOINS DE 18 ANS

Rapporteur : M. CORLAY, Maire

Vu la délibération du 10 septembre 2018 créant les postes d'apprenti,

Considérant l'âge (moins de 18 ans) de l'un de nos apprentis affecté au service « espaces verts » et qu'il appartient à l'autorité territoriale de déroger, si nécessaire, par délibération, à la réglementation relative à certains travaux.

Travaux réglementés	Nature précise de la dérogation (exemples)
Travaux exposant à des **produits chimiques dangereux**	**Usage dérogatoire de produits chimiques dangereux classés irritants ou corrosifs à la condition de porter les EPI appropriés.**
Conduite **d'équipements de travail mobiles automoteurs et d'équipements de travail servant au levage**	**Usage dérogatoire de la tondeuse autoportée**
Travaux nécessitant **l'utilisation d'équipements de travail**	**Usage dérogatoire de machines thermiques/électriques** identifiées CE **: taille-haies, débroussailleuse, scie à chaîne, souffleur, nettoyeur haute pression, broyeur, tondeuse autoportée… à la condition de porter les EPI appropriés**
Travaux temporaires en **hauteur**	**Usage dérogatoire, pour des travaux de courte durée non répétitif, d'un escabeau, d'un marchepied.**

Les conditions d'exercice établies dans le contrat d'apprentissage listent certains travaux pour lesquels le conseil municipal peut déroger à la réglementation en vigueur.

La commune met en œuvre les mesures de prévention pour prévenir les risques professionnels et préserver l'intégrité physique et psychique des personnes placées sous sa responsabilité :

- l'évaluation des risques professionnels
- les mesures de prévention relatives aux travaux sur lesquels portent la ou les dérogations seront mises en œuvre,
- un avis médical établira la compatibilité de l'état de santé du jeune avec les travaux à exécuter,
- l'apprenti bénéficiera :

  - d'une formation dans le cadre de l'enseignement professionnel

  - d'une information sur les risques au travail (guide sécurité) et d'une formation renforcée à la sécurité le premier jour de son affectation dans le service. Cette formation sera réalisée avec l'appui de l'assistant de prévention et portera notamment sur l'organisation du travail, l'organisation des chantiers et sur le port des EPI

- l'encadrement du jeune sera assuré par son tuteur, particulièrement devant l'exécution des travaux sur lesquels portent les mesures dérogatoires. Le tuteur est aidé, si nécessaire, par l'assistant de prévention.

Monsieur JAFFRÉ précise que le certificat médical doit être délivré avant que l'intéressé ne débute son activité professionnelle et que la demande de dérogation de certains travaux doit être sollicitée auprès de l'inspection du travail.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les dérogations aux travaux réglementés présentées ci-dessus.

TAUX DE PROMOTION, AVANCEMENT DE GRADE EN 2018

Rapporteur : M. CORLAY, Maire

Plusieurs agents des filières administrative et technique remplissent les conditions leur permettant de bénéficier d'un avancement de grade à l'ancienneté, en 2018. Mais afin de pouvoir procéder à cet avancement de grade, sous réserve de l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire, il est nécessaire que l'assemblée adopte les taux de promotion ci-dessous :

Ancien grade	Nouveau grade	Taux d'avancement	Date d'avancement
Adjoint Adm. Ppal 2ème cl	Adjoint Adm. Ppal 1ère cl	100 %	01/01/2018
Attaché	Attaché Ppal	100 %	01/05/2018
Adjoint Techn. Ppal 2ème cl	Adjoint Techn. Ppal 1ère cl	100 %	01/01/2018
Adjoint Techn	Adjoint Techn. Ppal 2ème cl	100 %	01/01/2018

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte les taux de promotions présentés ci-dessus.

AIDE DE LA FIPHFP À PERCEVOIR ET À REMBOURSER

Rapporteur : M. CORLAY, Maire

Le service des ressources humaines a fait une demande de participation auprès de la FIPHFP, pour l'équipement de prothèses auditives d'un de nos agents. Ce type d'aide est accordé pour améliorer les conditions de vie et faciliter l'insertion professionnelle des personnes concernées.

Le montant de l'aide accordée pour l'acquisition de cet appareillage sera versé directement à la mairie qui fait office de relais institutionnel.

La commune sera ensuite tenue de reverser le montant de l'aide perçu à l'agent concerné et ayant pris en charge le règlement de cet équipement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à reverser le montant de l'aide perçue, à l'agent concerné et ayant supporté le règlement des différents équipements, dans la limite du montant de l'aide accordée par le FIPHFP ;

INFORMATIONS DIVERSES :

Travaux de la Mairie :

- Remplacement de la verrière : Attribution du lot « charpente – ossature bois à M. DANIGO, pour un montant ht de **20 380 €.**
- Aménagement intérieur : attribution du lot menuiseries intérieures, à la Sté Angle Rond, pour un montant ht de **23 962.84 €.**

Assainissement :

- Monsieur le Maire signale que les travaux de réseaux en tranchée commune sont bien avancés.
- Des travaux d'urgence ont dû être réalisés (armoire électrique au poste de refoulement de Bellevue pour un montant de **4 195.50 € ttc**), la remise en état du poste de relevage de la Madeleine, pour un montant de **7 710 € ttc.**
- La Loi du 3 août 2018 permet, aux communes situées dans des communaut és de communes, de reporter le transfert de la compétence eau et assainissement collectif, au 1er janvier 2026. Ce décalage sera possible grâce au dispositif de la minorité de blocage, à la condition qu'une délibération soit prise en ce sens avant le 1er juillet 2019.

- Dans le cadre de l'opération de réaménagement liée au déploiement de la 3G /4G, une antenne « Orange » située à la déchèterie va être modifiée.

- Mme PARE signale que de trop nombreux flyers d'informations et/ou publicitaires sont déposés à l'accueil de la Mairie.

Karine DENONFOUX estime que cela permet de faire la promotion des commerçants de la commune ;

Martine PARÉ répond en demandant s'il est du ressort de la mairie d'assurer cette publicité ?

Karine DENONFOUX estime qu'à défaut d'office de tourisme sur la commune, il est souhaitable que la mairie puisse donner les informations.

Martine PARÉ et Claude JAFFRÉ répondent que la mairie n'a pas vocation à faire de la publicité pour une activité ou un service marchant.

A la demande de Mme PARÉ, l'assemblée est invitée à voter et à l'unanimité, il est décidé de refuser de mettre à disposition du public tous supports concernant des services et activités marchants.

- Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un propriétaire, d'une parcelle classée boisée (donc non constructible) a fait installer, sans autorisation, un assainissement non collectif.

Les services de l'Etat sont avisés et les services de la mairie sont en attente de directives.

- Repas élus/personnel : la date a été fixée au 19 octobre 2018 sous réserve de la disponibilité du traiteur.

Il est retenu la possibilité d'amener les enfants.

- Il est observé que la réalisation de la fresque sur le mur de l'école est très jolie

QUESTIONS DIVERSES

- *Yvan CONGUISTI demande quand le parking de la salle multi-activités sera réalisé ?*

Martine PARÉ répond en disant qu'il avait été décidé d'attendre un an, pour que le terrain se tasse. Cette année étant écoulée, la réalisation de ces travaux va être étudiée.

- *Sandrine LE MOING signale que depuis 15 jours un drone vol au-dessus de leur propriété ainsi que celle de leurs voisins et suppose avoir été filmée.*

Yves GAUTHIER propose de faire une photo de ce drone.

- *Claude JAFFRÉ regrette le départ des journalistes avant la fin de la séance.*

Il informe l'assemblée qu'il a appelé la rédaction afin de savoir pourquoi il n'y avait pas d'articles (trois en deux mois) concernant la commune de Merlevenez. Le service de rédaction du journal a répondu qu'il était également surpris de ne pas voir d'articles de la commune et précise que c'est au correspondant du journal de proposer des articles.

Il est signalé qu'à ce jour, elle ne se déplace pas et ne répond plus aux appels téléphoniques.

Il est constaté que certaines communes sont beaucoup plus favorisées.

- *Renaud LE CORRE demande s'il est possible de mettre un panneau voie sans issue (pour les camions), au-dessus du panneau de limitation de vitesse, pour le lotissement de Bellevue.*

Pas d'objection de l'assemblée, la demande va être étudiée par les services de la mairie.

- *Renaud LE CORRE signale que le chemin piéton, au lotissement du Douet, a été clôturé par un grillage.*

Martine PARÉ répond que c'est le propriétaire du terrain qui a posé ce grillage pour clore l'accès.

- *Renaud LE CORRE informe l'assemblée que la commission travaux s'est rendu au Lesténo, au niveau de la carrière car les riverains se plaignent de la situation.*

M. le Maire répond que les services de l'Etat sont prévenus et que le propriétaire de la carrière a été mis en demeure de remettre le terrain en état. Il précise que la seule chose qu'il puisse faire à ce jour, c'est d'informer les services de la DREAL.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h55.

CONSEIL MUNICIPAL

du 3 octobre 2018

L'an deux mil dix-huit, le trois octobre, à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Commune de MERLEVENEZ, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Jean-Michel CORLAY, le Maire.

Date de convocation : 28 septembre 2018

- **PRÉSENTS :** CORLAY Jean-Michel, PARÉ Martine, LE BRAS Christine, CORLAY Isabelle, TIBULLE Lionel, LE LEUCH Jean-Luc, LE BLIMEAU Didier, Amélie FOUILLE, Sandrine LE MOING, Sandrine LE FUR, LE SERREC Philippe, GAUTIER Yves, KERZERHO Sylviane, LE CORRE Renaud, JEGOUX Joël, CONGUISTI Yvan et Karine DENONFOUX

- **ABSENTS REPRÉSENTÉS :**
Bruno LE BOSSER a donné pouvoir à Isabelle CORLAY
Sandrine ALLAIN a donné pouvoir à Sandrine LE MOING
Marie-Aimée LE HUEC a donné pouvoir à Christine LE BRAS
Sébastien GIQUELLO a donné pouvoir à Yves GAUTHIER

- **ABSENTS EXCUSÉS :** Claude JAFFRE, Claude LE GOFF
Amélie FOUILLE *a été élue secrétaire de séance*

A vingt heure trente,
le Maire ouvre la séance et procède à l'appel.

Le Maire constate que le quorum est atteint.

RÉSILIATION DU MARCHÉ DE RESTAURATION SCOLAIRE, À COMPTER DU 20 OCTOBRE 2018

Rapporteur : Mme PARE, adjointe au maire

Dans le cadre d'un groupement de commandes avec les communes de Kervignac, Plouhinec, Nostang, Ste Hélène et Merlevenez, il avait été procédé au recrutement d'une entreprise, à savoir la Société ELIOR, chargée de fournir les repas servis dans le cadre de la restauration scolaire, de l'ALSH et du multi-accueil.
Or, le prestataire ne se montre pas en mesure d'honorer ce marché. Il a donc été convenu avec lui qu'il y serait mis fin au 31 décembre 2018, au plus tard.

Toutefois, à ce jour, des échanges ont lieu avec les services de la Préfecture et la société Elior, pour envisager une dénonciation du marché au 20 octobre 2018 (comme demandé initialement par la société).

Après avoir entendu l'exposé présenté par Mme PARÉ, adjointe au Maire, déléguée à la restauration scolaire.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, donne son accord pour dénoncer le marché passé avec la société ELIOR (qui a failli dans l'application du marché qui lui était attribué), à compter du 20 octobre 2018.

RESTAURATION SCOLAIRE

Rapporteur : Mme PARE, adjointe au Maire

- **2-1.Marché de fournitures, durant la phase intermédiaire du 22/10 au 31/12/2018)**

Vu la décision de résilier, à compter du 20 octobre 2018, le marché contracté avec la société ELIOR, au regard de la dégradation du service rendu.

Face à cet état d'urgence, il était nécessaire de passer un marché de fournitures pour remplacer l'entreprise défaillante afin d'assurer le service public de restauration scolaire, entre le 22 octobre et le 31 décembre 2018.

Trois prestataires ont été consultés et deux d'entre eux ont remis une offre (Restoria et Poivre et Sel). Après analyse des offres, la société Restoria présente la meilleure proposition.

Après avoir entendu l'exposé présenté par Mme PARÉ, adjointe au Maire, déléguée à la restauration scolaire.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés autorise :

- la participation de la commune de Merlevenez au groupement de commandes dédié à ce marché,
- le Maire ou son représentant à signer la convention constitutive,
- le Maire ou son représentant à signer l'offre de la société Restoria.

• 2.2. Marché de fournitures et de livraison de repas en liaison froide, à compter du 1er janvier 2019

Vu la décision de résilier, à compter du 20 octobre 2018, le marché contracté avec la société ELIOR, au regard de la dégradation du service rendu.

Le groupement va devoir lancer une nouvelle procédure de mise en concurrence, dans le respect des dispositions du Code des Marchés publics, pour la passation d'un marché de fournitures et de livraison de repas en liaison froide, à compter du 1er janvier 2019, pour :

- Les restaurants scolaires des communes de Kervignac, Ste Hélène, Nostang, Plouhinec et Merlevenez,
- Les accueils de loisirs sans hébergement des communes de Kervignac, Nostang, Plouhinec et Merlevenez,
- Les structures multi-accueil des communes de Kervignac et Plouhinec

Après avoir entendu l'exposé présenté par Mme PARÉ, adjointe au Maire, déléguée à la restauration scolaire.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, autorise :

- le lancement d'un marché de fournitures et de livraison de repas en liaison froide, à procédure adaptée, prenant effet au 1er janvier 2019,
- la participation de la commune de Merlevenez au groupement de commandes dédié à ce marché,
- le Maire ou son représentant à signer la convention constitutive,

Mme Martine PARÉ assurera le rôle de coordinatrice.

INFORMATIONS DIVERSES :

- Lors du conseil municipal du 10 septembre, il a été voté à l'unanimité le remboursement à l'agent de l'aide FIPHFP perçue par la commune.

Cependant le montant de cette aide est supérieur au montant inscrit au budget primitif, il sera donc nécessaire de prévoir une décision modificative à hauteur de 600 €.

A l'unanimité, le conseil émet un avis favorable.

QUESTIONS DIVERSES

- *Yvan CONGUISTI demande où sont passés les 3 parpaings en béton, mis en place dans le virage (chemin Locohin/rue Pont Glaz) pour les travaux et empêcher les véhicules de stationner.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.

CONSEIL MUNICIPAL

du 22 octobre 2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt-deux octobre, à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Commune de MERLEVENEZ, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Jean-Michel CORLAY, le Maire.

Date de convocation : 17 octobre 2018

- **PRÉSENTS :** CORLAY Jean-Michel, PARÉ Martine, LE BRAS Christine, CORLAY Isabelle, TIBULLE Lionel, LE LEUCH Jean-Luc, LE BLIMEAU Didier, GAUTIER Yves, FOUILLÉ Amélie, JAFFRE Claude, LE MOING Sandrine, LE SERREC Philippe, KERZERHO Sylviane, LE CORRE Renaud, LE HUEC Marie-Aimée, GIQUELLO Sébastien, JEGOUX Joël, CONGUISTI Yvan et DENONFOUX Karine

- **ABSENTS REPRÉSENTÉS :**

Bruno LE BOSSER a donné pouvoir à Claude JAFFRE
Sandrine LE FUR a donné pouvoir à Amélie FOUILLÉ
Sandrine ALLAIN a donné pouvoir à Sandrine LE MOING

Arrivée de M. Claude LE GOFF à 20 h 50 (point n°3)
Amélie FOUILLE *a été élue secrétaire de séance*

A vingt heure trente,
le Maire ouvre la séance et procède à l'appel.

Le Maire constate que le quorum est atteint.

Les comptes rendus des conseils municipaux des 10 septembre et 3 octobre 2018 sont approuvés à l'unanimité.

AVENANT N°2 – CONVENTION (SATESE) ENTRE LE DÉPARTEMENT ET LA COMMUNE

Rapporteur : M. CORLAY, Maire

La présence du Service d'Appui Technique à l'Epuration et au Suivi des Eaux (SATESE) sur nos installations est effective par le biais d'une convention conclue entre la commune et le Département. Suite à un 1er avenant, la date de fin de cette convention avait été reportée du 31/12/2017 au 31/12/2018.

Mais afin de permettre la continuité de cette mission et dans l'attente de la publication du décret relatif à l'assistance technique départementale qui conditionnera le champ d'intervention du SATESE, le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, décide de prolonger d'un an (31/12/2019) la durée de cette convention avec le Département.

AMÉNAGEMENT DU CARREFOUR DE MANÉ BRANROC'H - CONVENTION

Rapporteur : M. CORLAY, Maire

L'aménagement de sécurisation du carrefour de Mané Branroc'h (RD 781) par un giratoire a été validé par le Conseil Départemental, lors de la commission des infrastructures routières en date du 18 septembre 2018.

Cette réalisation **(120 000 € HT)** sera financée à hauteur de 30% **(36 000 €)** par le conseil départemental et 17.5% **(21 000 €)** par chacune des 4 communes ayant de la voirie débouchant sur cet axe.

Les services du département se sont organisés pour réaliser cet aménagement avant le mois de décembre.

Karine Denonfoux précise que ce carrefour fait l'objet de passages fréquents de bus, qu'il n'y a pas de ligne continue et qu'il est très difficile de le traverser.

Claude Jaffré demande quelles étaient les raisons invoquées par le Conseil Départemental pour ne pas être favorable à la réalisation de ce giratoire.

Afin que les travaux puissent démarrer, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, accepte et autorise M. le Maire ou son représentant à signer la convention de financement définissant les obligations de chacun, concernant cet aménagement de sécurité.

GARANTIE D'EMPRUNT – BRETAGNE SUD HABITAT

Rapporteur : M. CORLAY, Maire

BRETAGNE SUD HABITAT
Durablement responsable !

La commune a apporté son soutien à BSH en accordant la garantie de deux emprunts à hauteur de 100%.

En 2018, l'Etat a engagé une réforme du financement du logement social se traduisant par une baisse des APL pour les locataires. La baisse de cette aide a intégralement été compensée par une réduction des loyers « dite réduction de loyer de solidarité ».

Pour atténuer cette baisse massive sur les ressources des bailleurs, le gouvernement et la caisse des dépôts ont émis différentes mesures dont la plus efficace porte sur le réaménagement de la dette des bailleurs.

La caisse des dépôts a proposé à BSH de rallonger de 10 ans la durée d'amortissement de deux emprunts et de réduire la marge du taux d'intérêt de 0.75 % à 0.6% (sur la durée de l'allongement).

Pour que BSH puisse valider cet aménagement financier, la municipalité doit accepter la prolongation de la durée de la garantie de ces emprunts, par convention.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- accorde sa garantie jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues par l'emprunteur, pour les deux emprunts présentés
- autorise M. le Maire ou son représentant à signer la convention correspondante.

DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Rapporteur : Mme Paré, Adjointe

Conformément à la Loi n° 2015-991 et dans le cadre de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est demandé au conseil municipal de donner délégation au Maire afin qu'il puisse engager des dépenses à hauteur de **15 000 € HT.**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, de ses membres présents ou représentés, décide de confier cette nouvelle délégation, à Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat.

Les délégations données précédemment, dans le cadre des autres alinéas de cet article L 2122-22 du CGCT restent inchangées.

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – ANNÉE 2018

(Arrivée de M. Claude LE GOFF) - Rapporteur : M. LE LEUCH

La commission association/culture a examiné les différentes demandes de subvention pour l'année 2018 et propose d'attribuer les montants suivants :

		ADULTES		Adhérents - 20 ans	Total Adhérents	SUBVENTIONS EXCEPTION-NELLES	SUBVENTIONS VERSEES
		Merlevenez	Extérieurs				
ESM				81			1 770,66 €
STE CHASSE				2			43,72 €
COMITE DES FETES	forfait						952,55 €
UNC	forfait						405,21 €
APEL	forfait						405,21 €
AMICALE LAÏQUE	forfait						405,21 €
OBJECTIF MUSICAL				34			743,24 €
JUDO				67			1 464,62 €
FCJ	Théâtre			19			415,34 €
	Danse Moderne			49			1 071,14 €
		TOTAL ASSOCIATIONS COMMUNALES					7 676,90 €

ASSOCIATIONS EXTERIEURES	
SUBVENTIONS 2018	**MONTANT**
ADMR	100,00 €
AFM TELETHON	50,00 €
ASSOCIATION AVENIR	100,00 €
Les Restos du Cœur	200,00 €
Prévention Routière	50,00 €
Secours Catholique	200,00 €
Pupilles (Pompiers) 2017 et 2018 (2 x 50€)	100,00 €
Ligue contre le Cancer	100,00 €
AFP (Paralysés de France)	50,00 €
PALLIENTEC	50,00 €
Rêves de Clowns	50,00 €
Secours Populaire	200,00 €
Total	**1 250,00 €**

Après avoir entendu l'exposé présenté par M. LE LEUCH,
Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés vote les montants des subventions à verser aux associations communales et hors communes, tel que défini ci-dessus.

ENTRETIEN DES CHEMINS D'EXPLOITATION

Rapporteur : M. CORLAY, Maire

Monsieur le Maire rappelle que les chemins d'exploitation appartiennent à l'association foncière de remembrement mais restent ouverts au public.

Ces chemins d'exploitation sont gérés et entretenus par l'AFR qui dispose comme unique ressource la taxe de remembrement perçue auprès des propriétaires ayant au moins 2.5 ha de terrain, soit un produit d'environ **3 200 €.**

Pour permettre à l'AFR de poursuivre sa mission, il est proposé comme les années précédentes, de lui verser une subvention.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, décide de verser à l'AFR, une subvention égale à la moitié du coût des travaux de débroussaillage faits chaque année par une entreprise locale, (soit pour 2018, **3 840 €/2 = 1 920 €**).

DÉCISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET COMMUNE

Rapporteur : Mme CORLAY, Adjointe aux finances

Compte tenu de certains engagements (remboursement d'une aide à un agent pour appareils auditifs) et d'ajustements, il est nécessaire de procéder à une modification budgétaire.

		FONCTIONNEMENT	
Chap.	Article	*Dépenses*	
11	60623	ALIMENTATION	1 000,00
67	678	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 000,00
10	023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	-2 000,00
		Solde	**0,00**
		INVESTISSEMENT	
		Dépenses	
20	2041411	BIENS MOBILIERS, MATERIELS ET ETUDES	2 000,00
23	2313	IMMOBILISATIONS EN COURS - CONSTRUCTIONS	-4 000,00
		Solde	**-2 000,00**
		Recettes	
10	021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	-2 000,00
		Solde	**- 2 000.00**

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, décide de modifier le budget principal de la commune tel-que présenté ci-dessus.

MODIFICATION DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE DES LISTES ÉLECTORALES

Rapporteur : M CORLAY, Maire

Lors du conseil municipal du 10 septembre dernier, cette commission de contrôle a été créée mais une circulaire ministérielle vient apporter quelques précisions concernant la compatibilité de ces membres avec les fonctions exercées par certains élus.

Il en ressort que les élus exerçant les fonctions de Maire, adjoints ou conseillers délégués ne peuvent faire partie de cette commission de contrôle.

Il est donc nécessaire de nommer deux élus issus de la liste majoritaire pour remplacer M CORLAY et Mme PARE

Mmes Sylviane KERZERHO et Sandrine LE MOING acceptent de faire partie de cette commission.

MARCHÉ DE VOIRIE INTERCOMMUNAL 2019-2022 CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES

Rapporteur : M. LE GOFF

Les communes de Kervignac, Nostang, Sainte-Hélène, Plouhinec et Merlevenez envisagent de renouveler la passation d'un marché public de travaux pour la réalisation de l'entretien courant de leurs voiries communales.

Un tel groupement permet d'envisager un niveau de prestation satisfaisant en matière de prix de revient et de qualité technique et donc la réalisation d'économies d'échelle pour la réalisation des travaux concernés.

La commune de Kervignac entend assurer le rôle de coordonnateur de ce groupement pour le compte de ses adhérents,

Il est dans l'intérêt de la commune de Merlevenez d'adhérer à un groupement de commandes pour la passation de marchés public de travaux séparés ayant pour objet l'entretien des voiries communales.

Claude JAFFRÉ demande s'il y a vraiment un intérêt économique à adhérer à un groupement de commandes, les prix ne sont-ils pas plus élevés au début du marché pour pouvoir maintenir ces tarifs sur quatre ans.

Martine PARÉ répond que cela évite d'avoir à faire un nouveau marché tous les ans et que les prix se sont avérés compétitifs lors des précédents marchés.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, décide :

- d'adhérer à ce groupement de commandes pour la passation de marchés public de travaux séparés ayant pour objet l'entretien des voiries communales suivant les propres besoins de chaque membre, au titre des années 2019 à 2022.
- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer la convention constitutive du groupement de commandes, telle-que présentée
- de désigner M. Claude LE GOFF, membre de la commission d'appel d'offres de la commune de Merlevenez, délégué titulaire pour siéger au sein de la commission d'appel d'offres du groupement.

REPORT DES TRANSFERTS AUTOMATIQUES DES COMPÉTENCES EAU ET ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Rapporteur : M. CORLAY, Maire

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de la loi NOTRe, il est prévu le transfert automatique des compétences eau et assainissement collectif au 1er janvier 2020.

Parallèlement, le législateur a souhaité offrir une certaine souplesse aux ensembles intercommunaux (communes + EPCI) quant à la date de ces transferts.

Ainsi, l'article 1 de la loi n°2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en oeuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes dispose :

*« **Les communes membres** d'une communauté de communes qui n'exerce pas, à la date de la publication de la présente loi, à titre optionnel ou facultatif, les compétences relatives à l'eau ou à l'assainissement **peuvent s'opposer au transfert obligatoire**, résultant du IV de l'article 64 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, de ces deux compétences, ou de l'une d'entre elles, à la communauté de communes si, avant le 1er juillet 2019, au moins 25 % des communes membres de la communauté de communes représentant au moins 20 % de la population délibèrent en ce sens. En ce cas, le transfert de compétences prend effet le 1er janvier 2026.*

***Le premier alinéa du présent article peut également s'appliquer aux communes membres d'une communauté de communes qui exerce de manière facultative à la date de publication de la présente loi uniquement les missions relatives au service public d'assainissement non collectif**, tel que défini au III de l'article L. 2224-8 du code général des collectivités territoriales. En cas d'application de ces dispositions, le transfert intégral de la compétence assainissement n'a pas lieu et l'exercice intercommunal des missions relatives au service public d'assainissement non collectif se poursuit dans les conditions prévues au premier alinéa du présent article.*

Si, après le 1er janvier 2020, une communauté de communes n'exerce pas les compétences relatives à l'eau et à l'assainissement ou l'une d'entre elles, l'organe délibérant de la communauté de communes peut également, à tout moment, se prononcer par un vote sur l'exercice de plein droit d'une ou de ces compétences par la communauté. Les communes membres peuvent toutefois s'opposer à cette délibération, dans les trois mois, dans les conditions prévues au premier alinéa. »

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, décide de reporter le transfert de la compétence Assainissement Collectif, à la Communauté de Communes Blavet Bellevue Océan, au 1er janvier 2026.

Martine PARÉ précise que la Communauté de Communes n'est pas favorable au transfert de cette compétence au 1er janvier 2020.

CONTRÔLE D'ACCÈS DES ÉCOLES

Rapporteur : Mme PARÉ

Martine PARÉ rappelle que les établissements scolaires sont fermés à clefs mais à chaque fois qu'un professionnel vient chercher un enfant, l'enseignant est obligé de quitter sa classe pour aller ouvrir le portail et la porte d'entrée de l'école, soit environ 10 allées et venues par jour.

Afin de répondre à ce problème de contrôle d'accès tout en sécurisant les établissements scolaires, trois sociétés ont été consultées :

La société présentant l'offre la plus avantageuse économiquement est la société AVA.

Plusieurs possibilités ont été envisagées :

- **1-** Installation d'une plaque de rue avec caméra et un combiné téléphonique par classe

Coût : Ecole élémentaire : **8 098.70 € TTC**
Ecole maternelle : **7 341.85 € TTC**

- **2-** Installation d'un kit interphone sans caméra et un combiné téléphonique par classe

Coût : Ecole élémentaire **4 616 € TTC**
Ecole maternelle : **4 276 € TTC**

- **3-** Installation d'une plaque de rue avec caméra et réception des appels sur un smartphone ou une tablette.

Ce système nous a été déconseillé (gestion de la batterie, problème de qualité du réseau internet).

Yves GAUTHIER précise également qu'il y a du décalage entre la vidéo et l'appel

Claude JAFFRÉ demande si l'école privée a fait la même demande, Martine PARÉ répond qu'elle ne dispose pas d'information sur le sujet.

Elle précise qu'il s'agit, dans un premier temps d'équiper l'école élémentaire et que pour l'équipement de l'école maternelle, la demande sera à nouveau soumise au conseil municipal.

Joël JEGOUX répond qu'en maternelle, deux adultes sont présents par classe.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, décide de retenir l'installation composée d'un kit interphone sans caméra et d'un combiné téléphonique par classe, et que l'équipement sera installé uniquement à l'école publique élémentaire.

CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF ET MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : M CORLAY, Maire

Afin de pouvoir organiser les missions du service technique, de gérer l'entretien du parc matériel et automobile, de suivre les demandes et besoins des agents pour l'exécution de leurs missions, de rédiger les différentes demandes obligatoires lors de travaux (ex. les DICT, les demandes de déviations ou autres arrêtés...), il est proposé de créer un poste d'adjoint administratif à 17h5/35ème.

Cette création de poste serait complété d'un ½ temps supplémentaire afin de pouvoir développer le service communication (par la réalisation d'un nouveau site internet), dynamiser l'image de la commune par différents

Déclaration de projet de Travaux
Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux

moyens, restants à définir par la commission communication.

La création de ce poste permettrait également de renforcer l'accueil de la mairie durant les congés annuels ou les arrêts de travail sans avoir recours au service « remplacement » du CDG 56.

Claude JAFFRÉ explique que ces demandes de DICT (Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux) existent depuis plusieurs années et qu'il est impératif de les faire car les risques peuvent être conséquents (risques d'endommagement des différents réseaux souterrains, risques d'explosion…).

Cette DICT a pour objet d'indiquer aux exploitants de réseaux la localisation précise des travaux projetés et les techniques de travaux qui seront employées.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, décide de créer un poste d'adjoint administratif, à temps complet, à compter du 1er nombre 2018, réparti à 50 % pour le secrétariat du service technique et 50% pour le service communication.

INFORMATIONS DIVERSES :

- M. le Maire présente un devis d'Enédis d'un montant de **5 100 € ht**, concernant le déplacement d'un coffret électrique (d'éclairage public). Ce coffret était intégré dans le mur de M. Beaufrère qui vient d'être abattu. Compte tenu des travaux engagés par ce riverain, Enédis en profitera pour faire les tranchées nécessaires en même temps ce qui éviterait des « rustines » dans l'enrobé. (Accord à l'unanimité).

- Yves GAUTHIER signale que l'architecte a commis une erreur car il n'a pas inclus dans le lot électricité, le déplacement du coffret électrique de la mairie et propose que soit négocié avec lui le montant de cette plus-value de **4 515 €.**

Martine PARÉ lui répond que le cahier des charges aurait dû être vu par la commission travaux.
Vote à l'unanimité pour déplacer ce coffret électrique dans le local technique au 1er étage de la mairie.

- M. le Maire présente un devis d'un montant de **3 600 €** de de la société « Angles Ronds » concernant les travaux de la Mairie, pour le changement de la porte des sanitaires de l'étage (car une porte stratifiée ne peut être peinte) et pour le changement des portes intérieures de la salle de conseil municipal. (Accord à l'unanimité).

Martine PARÉ précise qu'il y a toujours des éléments imprévus dans de tels travaux.

- Concernant les travaux de la mairie, M. le Maire présente un devis de **2 121 €** correspondant au câblage de l'alarme et une moins-value de **2 000 €** pour le câblage téléphonique et informatique. (Accord à l'unanimité)

- Aménagement du préau du plateau évolutif :

Présentation d'un devis de **1 038 €** pour l'électricité de ce bâtiment et de **1 283 €** pour les travaux de plomberie des sanitaires. (Accord à l'unanimité)

- Stade de la Madeleine :

Présentation d'un devis de **997 €** pour changer les robinets des urinoirs des vestiaires (des poussoirs au lieu des automatiques. (Accord à l'unanimité)

- Didier BLIMEAU informe l'assemblée que le Téléthon aura lieu du 7 au 9 décembre, à la salle de sports de Bellevue et que le programme est identique à celui de l'an passé (foot fauteuils, soirée crêpes en présence des Gabiers d'Artimon, randonnée pédestre, karaoké et danse).

Téléthon

- Yvan CONGUISTI demande si nous avons retrouvé les trois plots en béton. Suite à une réponse négative, il précise que pour des raisons de sécurité, il serait nécessaire de mettre quelque chose en place.

- Espace Marx Jacob :

Claude JAFFRÉ signale qu'il serait souhaitable que les graffitis soient enlevés ainsi que sur les abris bus.

- Renaud LE CORRE demande s'il y a quelque chose de prévu à l'occasion du 11 novembre

M. le Maire répond que la cérémonie aura lieu à 11h00, que les écoles seront présentes et que le vin d'honneur sera servi à l'issue, à la salle Xavier Grall.

- M. le Maire informe l'assemblée que de nombreux convives remerciaient la municipalité pour l'invitation des enfants au repas (élus/personnels) du 19 octobre .

- M. le Maire rappelle quelques dates :
  - Ste Barbe des pompiers le 1er décembre
  - Conseil municipal le 17 décembre
  - Vœux de la municipalité le 4 janvier 2019

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

Naissance

SEPTEMBRE

24	L'HARIDON Madeleine	16 Kergatorne

OCTOBRE

07	LE ROUX Éléna	16 Bréhégaire
13	GIRARD Romane	28 Saint Sauveur
29	BEAUVAIS Ysaé	19 rue de Port-Louis
30	CORFEC Maelyne	6 Impasse des Merisiers

Décès

OCTOBRE

11	DELANDRE ép. LE BRIS Marie-Christine	4 rue Louise Pelissier
18	LE BRAS Alain	3 rue du Cimetière
25	LE ROUX veuve LE SAUSSE Marguerite	11 rue du Cerf
31	EVENO veuve LE CHAUX Yvette	1 rue Pasteur

NOVEMBRE

06	THOMAS ép. FALQUERHO Joséphine	19 Kerplévert
17	PRIMA veuve JÉGO Simone	30 rue d'Hennebont

DÉCEMBRE

04	LE TALLEC ép. LE BIHAN Anna-Marie	14 Saint Sauveur

BIBLIOTHÈQUE

02-97-02-18-32
Merlevenez.multimedia@wanadoo.fr

HORAIRES :

Mercredi	10h00 à 11h30
	15h00 à 16h00
Vendredi	16h30 à 19h00
Samedi	10h30 à 12h00

Le paiement de l'abonnement annuel s'effectue en mairie.
Coût : 10 € par famille.

Pour consulter le catalogue de la Bibliothèque Municipale ou pour consulter vos prêts rendez-vous sur http://orpheemedia.c3rb.org/MERLEVENEZ/Opac_NET/

ACCUEIL AU PRESBYTÈRE DE MERLEVENEZ

Paroisses de Merlevenez
Nostang et Ste Hélène
8 rue du Presbytère – Merlevenez

Tél. : 02.97.65.75.15.
www.paroisses-mnsh.fr

HEURES D'OUVERTURES

	Matin
Mardi	De 10h à 11h30
Mercredi	De 10h à 11h30
Jeudi	De 10h à 11h30
Vendredi	De 10h à 11h30
Samedi	De 10h à 11h30

ELECTIONS

En 2019, la date limite d'inscription sur les listes électorales afin de participer à un scrutin est le dernier jour du deuxième mois précédant le scrutin.

Par exemple, pour l'élection des représentants de la France au Parlement européen qui aura lieu le 26 mai 2019, la date limite d'inscription sur les listes électorales est le 31 mars 2019.

A partir du 1er janvier 2020, il sera possible de s'inscrire jusqu'au 6e vendredi précédant le jour du scrutin.

Plus d'informations sur le site du Ministère de l'Intérieur ou sur service-public.fr

NOUVELLE ENTREPRISE

GLR PEINTURE
Cyrille LE ROUX
Ravalement – Papier Peint
Peinture intérieure et extérieure

cyrillelr56@gmail.com / Tél : 07 83 03 00 82

URBANISME

- **Clôtures**

Tout projet d'édification ou de modification de clôture (pose d'un grillage, d'un portail, construction d'un mur, installation de panneaux sur un mur existant, plantation ou arrachage d'une haie...) doit faire l'objet d'une déclaration préalable en mairie.

La demande sera instruite en fonction des règles d'urbanisme en vigueur (PLU ou règlement de lotissement). Ces règles sont trop souvent ignorées et exposent les contrevenants à une demande de modification ou de destruction de ces ouvrages, voire à un recours de tiers.

Cette déclaration doit être déposée en amont de la réalisation des projets. Le formulaire de déclaration (cerfa 13703*06) peut être retiré en mairie ou téléchargé sur Internet. Une déclaration d'achèvement et de conformité de vos travaux devra être déposée en mairie une fois les travaux réalisés.

PLAN DE FINANCEMENT DE LA STATION D'EPURATION

Commune de Merlevenez

Construction d'une nouvelle Station d'Epuration de 4400 EH

Début des travaux : 24 septembre 2018	Durée des travaux : 10 mois

MONTANT DE L'OPERATION : 1 834 600 € HT

Financeurs

Commune de Merlevenez	montant 234 763,20 € HT
Commune de Sainte - Hélène	montant 110 476,80 € HT
Agence de l'eau Loire Bretagne	montant 1 134 300 € HT
Département du Morbihan	montant 183 500 € HT
Département de la Région	montant 171 860 € HT

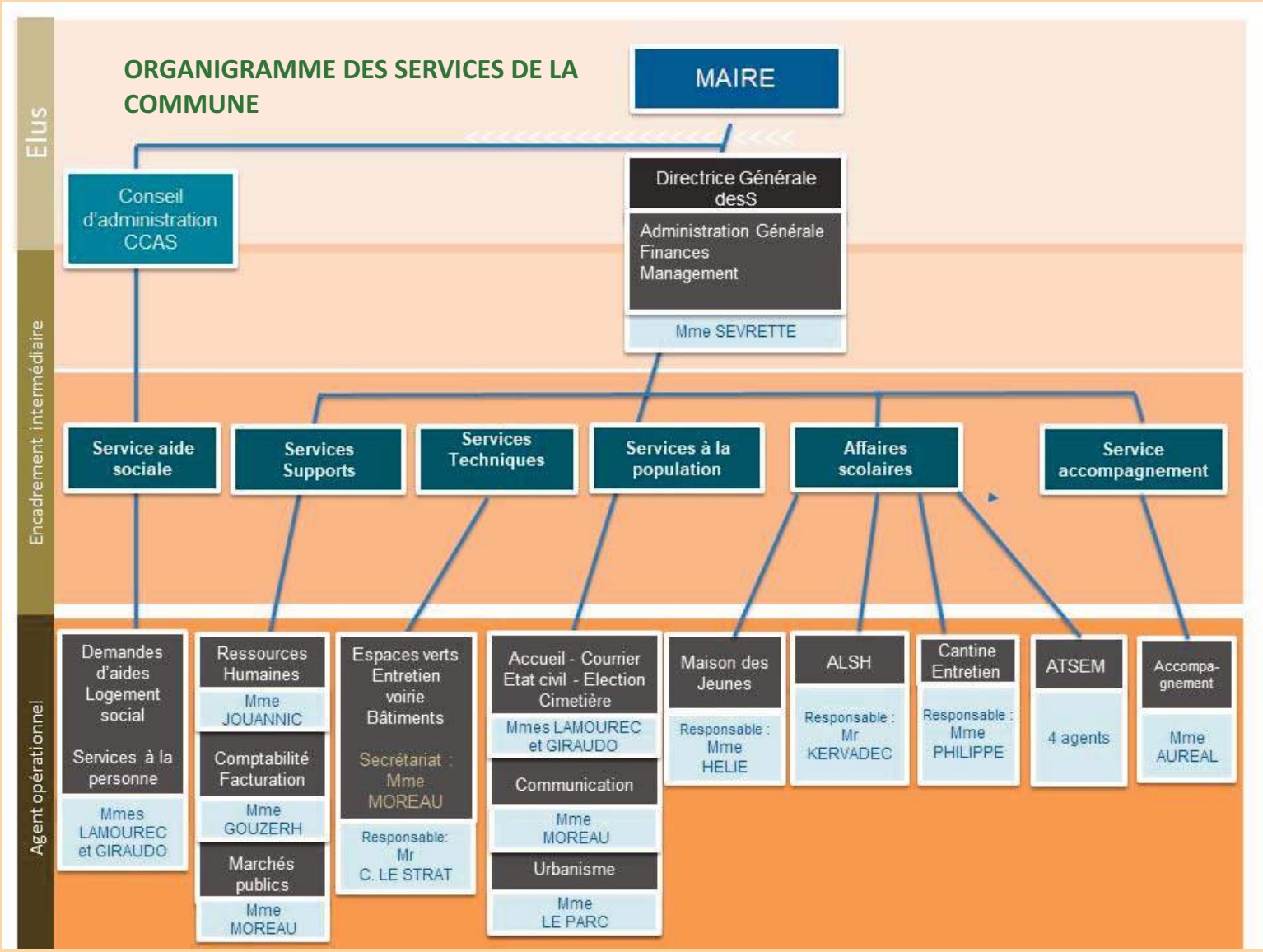

MDJ

La maison des jeunes est ouverte à tous les jeunes à partir de 11 ans. C'est un lieu pour se réunir, s'exprimer, échanger des idées, des opinions.

Un espace pour participer selon ses envies à des animations, à des jeux et découvrir de nouvelles activités.

L'encadrement est assuré par deux animatrices professionnelles, motivées, formées et diplômées. Leurs objectifs sont d'amener les jeunes à devenir acteurs de leurs vacances en les impliquant dans l'élaboration des programmes, favoriser leur socialisation en mettant en place des échanges et impulser des projets.

- **Horaires en période scolaire**

11-14 ans : Mercredi de 14h à 17h
Samedi de 14h à 17h
11 -17 ans : contacter la directrice

- **Horaires en période de vacances scolaires**

Du lundi au vendredi
Il faut se reporter au programme d'activité établi

Inscription obligatoire en mairie seulement pendant les vacances scolaires.

Renseignements : La mairie : 02.97.65.75.08
La maison des jeunes : 06.33.80.00.57

L'équipe d'animation vous donne rendez-vous aux vacances de Février du lundi 11 au vendredi 22 février 2019 avec comme toujours un programme d'activités riches et variées.

MARPA

GOÛTER DE NOËL OFFERT PAR LA CROIX ROUGE

La MARPA a été une nouvelle fois invitée par La Croix Rouge à participer au Goûter de Noël qu'elle organisait à Riantec. Cet après-midi festif était l'occasion donnée pour réunir les jeunes, du Centre de Loisirs de Riantec, et les moins jeunes, avec la participation des résidents des établissements pour personnes âgées du secteur de Port-Louis/Riantec.

Les festivités ont commencé avec un spectacle humoristique orchestré par des clowns aux numéros époustouflants qui ont générés fous rires et émerveillements. Ensuite, un copieux goûter a été proposé à chacun des convives qui ont tous pu repartir avec un beau cadeau de noël.

Merci à La Croix Rouge pour nous avoir offert ce beau moment de partage.

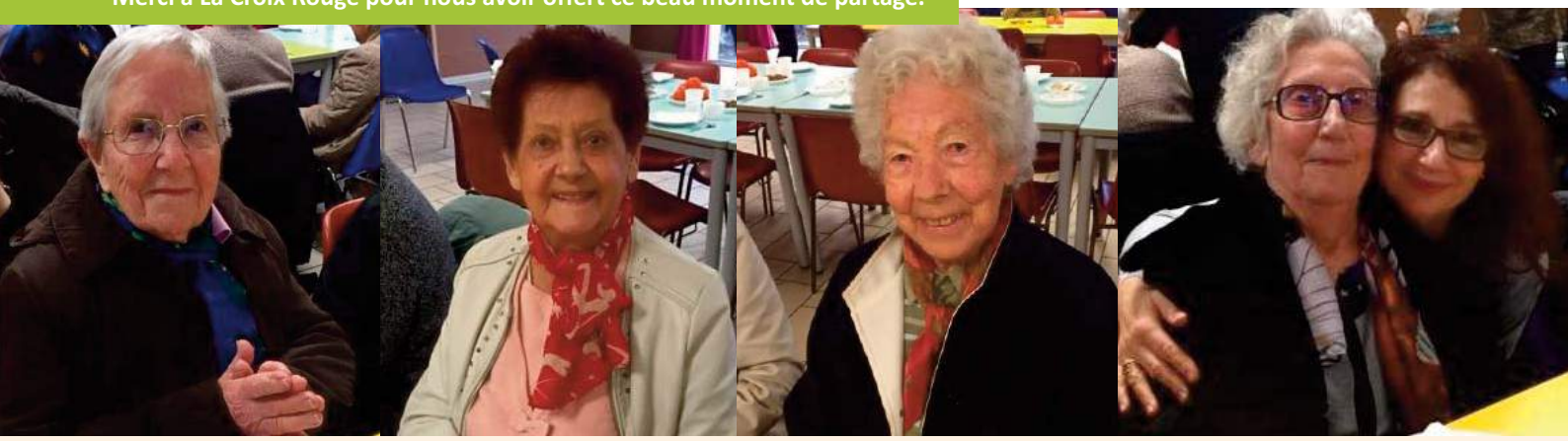

RÉCOLTE DE FONDS POUR L'ASSOCIATION HAITI AIMER SANS COMPTER

Les résidents ont participé à la réalisation de gâteaux destinés à la vente avec 3 élèves de Terminale du lycée Saint-Louis de Lorient. Elles ont organisé cette activité dans le but de récolter de l'argent pour une association dont l'objectif est d'aider une famille à adopter un enfant.

Ce moment de partage et de générosité s'est déroulé dans la joie et la bonne humeur et s'est clôturé par une dégustation de petits gâteaux !

Merci à Coline, Laura et Marjorie de nous avoir permis de participer à cette belle action.

SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT À DOMICILE

PROGRAMME DU PREMIER SEMESTRE :

JANVIER		
MA	1	Jour de l'An
ME	2	
JE	3	
VE	4	
SA	5	
DI	6	
LU	7	
MA	8	
ME	9	
JE	10	Marché à Hennebont
VE	11	
SA	12	
DI	13	Repas des anciens *Salle Xavier Grall*
LU	14	
MA	15	
ME	16	
JE	17	
VE	18	
SA	19	
DI	20	
LU	21	
MA	22	
ME	23	
JE	24	Marché à Hennebont
VE	25	
SA	26	
DI	27	
LU	28	
MA	29	
ME	30	Galette des rois (15h) *Salle Gauguin*
JE	31	

FEVRIER		
VE	1	
SA	2	
DI	3	
LU	4	
MA	5	
ME	6	
JE	7	Marché à Hennebont
VE	8	
SA	9	
DI	10	
LU	11	
MA	12	
ME	13	Crêpe party (15h) *Salle Gauguin*
JE	14	
VE	15	
SA	16	
DI	17	
LU	18	
MA	19	
ME	20	
JE	21	Marché à Hennebont Cinéma *à Etel*
VE	22	
SA	23	
DI	24	
LU	25	
MA	26	
ME	27	
JE	28	

MARS		
VE	1	
SA	2	
DI	3	
LU	4	
MA	5	
ME	6	
JE	7	Marché à Hennebont
VE	8	
SA	9	
DI	10	
LU	11	
MA	12	
ME	13	
JE	14	
VE	15	
SA	16	
DI	17	
LU	18	
MA	19	Restaurant « LE DAUPHIN » *à Kervignac*
ME	20	
JE	21	Marché à Hennebont
VE	22	
SA	23	
DI	24	
LU	25	
MA	26	
ME	27	
JE	28	
VE	29	
SA	30	
DI	31	

AVRIL		
LU	1	
MA	2	
ME	3	
JE	4	Marché à Hennebont
VE	5	
SA	6	
DI	7	
LU	8	
MA	9	
ME	10	
JE	11	
VE	12	Fabrication du beurre *Salle Gauguin*
SA	13	
DI	14	
LU	15	
MA	16	
ME	17	Loto (14h) *Salle Gauguin*
JE	18	Marché à Hennebont
VE	19	
SA	20	
DI	21	Pâques
LU	22	Lundi de Pâques
MA	23	
ME	24	
JE	25	
VE	26	
SA	27	
DI	28	
LU	29	
MA	30	

MAI		
ME	1	Fête du Travail
JE	2	Marché à Hennebont
VE	3	
SA	4	
DI	5	
LU	6	
MA	7	
ME	8	Victoire 1945
JE	9	
VE	10	
SA	11	
DI	12	
LU	13	
MA	14	Cinéma
ME	15	
JE	16	Marché à Hennebont
VE	17	
SA	18	
DI	19	
LU	20	
MA	21	
ME	22	Atelier fête des mères *Salle Gauguin*
JE	23	
VE	24	
SA	25	
DI	26	Fête des Mères
LU	27	
MA	28	
ME	29	
JE	30	Ascension
VE	31	

JUIN		
SA	1	
DI	2	
LU	3	
MA	4	
ME	5	Fabrication du pain *Salle Gauguin*
JE	6	
VE	7	
SA	8	
DI	9	Pentecôte
LU	10	Lundi de la Pentecôte
MA	11	
ME	12	
JE	13	Marché à Hennebont
VE	14	
SA	15	
DI	16	Fête des Pères
LU	17	
MA	18	
ME	19	
JE	20	
VE	21	
SA	22	
DI	23	
LU	24	
MA	25	
ME	26	
JE	27	Marché à Hennebont
VE	28	
SA	29	
DI	30	

Autres :

Ce programme n'est pas contractuel. Des animations peuvent être modifiées ou rajoutées

Les personnes souhaitant participer aux animations doivent réserver à l'avance.

CONTACT :

Sandrine AURÉAL
Accompagnatrice à domicile
Tél : 02-97-65-75-08
E-Mail : merlevenez.accompagnement@orange.fr

HEURES DE PRÉSENCE :

- MARDI : **9h à 11h45**
- MERCREDI : **9h à 12h & 13h30 à 17h**
  (Pas de possibilité d'appel téléphonique pendant ce créneau horaire / répondeur) cette précision ne s'applique qu'au mercredi après-midi
- JEUDI : **9h à 11h45** *(Les semaines impaires)*
- VENDREDI : **9h à 11h45 & 14h30 à 17h**

Modifications des limites de l'agglomération

Sur décision du maire, les limites de l'agglomération sont déplacées au Rébélo.

Auparavant situées près de la route de Lézevarc'h, l'entrée de l'agglomération se trouve maintenant au niveau de la route de Kergatorne au lieu-dit « Le Rébélo.

Cette décision a été prise pour assurer la sortie de l'impasse du Rébélo, avec plus de sécurité sur cette partie où la vitesse excessive des véhicules venant du bourg rendait cette intersection dangereuse pour les résidants.

La vitesse est maintenant limitée à 50km/h dès le Rébélo, avec la priorité à droite pour les routes de Mané Izan et de Lézevarc'h, et pour l'impasse du Rébélo

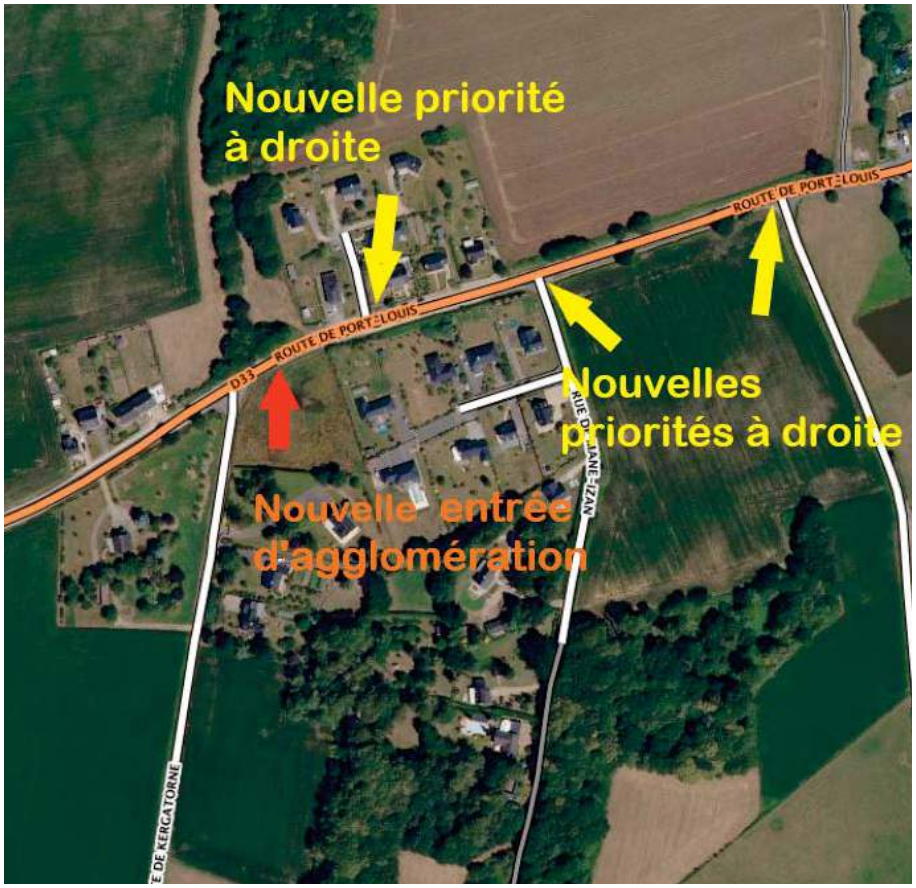

Le mot de l'opposition

Chers Merlevenéziens, Mesdames, Messieurs, au seuil de cette nouvelle année, les élus de l'opposition au conseil municipal, vous adressent leurs vœux les plus chaleureux de bonheur, de santé, de joie et de réussite. Ces vœux sont aussi destinés à vos proches, aux plus démunis, aux malades, aux privés d'emploi et à toutes celles et ceux qui souffrent. Que 2019 apporte le meilleur à toutes et à tous.

Par le biais du bulletin municipal, nous vous faisons part de nos préoccupations concernant la vie communale. Nous regrettons cependant que nos articles servent de base à l'introduction de Monsieur le Maire dans ce même bulletin .

C'est malheureusement après notre dernier article que les travaux de voirie du lotissement de Kergornet ont débuté. Que devons nous en penser d'autant que ces travaux de finition n'ont plus évolué depuis plusieurs mois alors qu'ils devaient être achevés depuis mai 2018. Les résidents n'y trouvent pas leur compte et nous estimons qu'il est enfin temps de prendre ce dossier à bras le corps. Par ailleurs une douzaine de lots n'a toujours pas trouvé preneur et un seul permis de construire a été déposé en 2018 pour ce lotissement. Ne faut-il pas envisager de baisser le prix de vente des derniers lots ?

Nous avons demandé un audit des travaux à réaliser dans les locations communales. Il a été refusé par la majorité municipale. Pour 2018, seule une porte d'entrée a été remplacée pour l'ensemble des logements alors que d'autres travaux de réhabilitation restent en attente .

Nous regrettons aussi le cout final exorbitant de près de 19000 euros pour l'aménagement du carrefour de Kerentrech et de la fontaine. Initialement la somme de 12500 euros avait été votée en conseil municipal. Nous refusons de cautionner cette augmentation de 50% du devis initial, devis que nous n'avons d'ailleurs pu obtenir auprès des services concernés. De plus, des fuites ont été constatées et la fontaine n'est toujours pas en service aujourd'hui.

D'autres travaux sont prévus depuis plusieurs mois et ne sont pas réalisés à ce jour :

- Aménagement de l'espace le long de la rue de la mairie et construction d'un mur en pierres devant l'école les mésanges bleues. Ces travaux devaient débuté début novembre !
- Curage de fossés à Kerplévert et à Kéryvon. Il aurait été certainement plus opportun de le faire avant la saison des pluies.
- Abattage d'arbres rue du Pont Lorois. Les racines continuent de détériorer le bitume.
- Reprise du parking de la salle multi-activités qui ne cesse de s'abimer avec le temps.

Nous déplorons également le manque d'entretien des chemins dits de remembrement, propriétés certes de l'A.F.R., mais parfois utilisés par les riverains pour plus de commodités et plus particulièrement ceux de Kergatorn – Kerdaniel , Kerplévert – St Sauveur, et Kervénant – Bréhégaire. Nous pensons qu'une intervention de Monsieur le Maire, auprès de Président de l'A.F.R., serait nécessaire pour la réalisation de ces travaux.

D'autre part, une famille s'est installée illégalement dans un bois à Kerplévert. Des travaux d'assainissement ont été réalisés sur la parcelle sans aucune autorisation, l',excédent de terre a été déversé dans un fossé entre St Sauveur et Kerplévert. L'eau utilisée par cette famille est prise sur la borne incendie et l'électricité sur la ligne sans aucun accord des services concernés, tout ceci gratuitement bien entendu. Nous condamnons ces effractions et déplorons le manque de réactivité des services de l'état pour régulariser cette situation .

Malgré tout, l'équipe d 'opposition au conseil municipal vous renouvèle ses vœux et vous souhaite une belle et heureuse année 2019.

contact : joel.jegoux@orange.fr

Communiqués Divers

Emballages : tous dans le même bac !

A compter du 1er janvier 2019, vous pourrez déposer tous vos emballages dans le bac ou sac jaune de tri.

Jusqu'à présent, seuls les bouteilles et flacons en plastique pouvaient être déposés dans le conteneur de tri aux côtés des emballages en métal et en carton. Les autres emballages en plastique devaient être jetés avec les ordures ménagères car on ne savait pas les recycler. Ces emballages étant de plus en plus nombreux, tous les acteurs du tri, de la collecte et du recyclage ont travaillé ensemble afin de tester des méthodes pour les recycler. Moderniser les centres de tri, trouver des débouchés pour le plastique recyclé… Des solutions ont été trouvées et aujourd'hui, pour recycler plus, il suffit de trier plus d'emballages !

Dans le bac ou sac jaune pour les emballages, vous pouvez mettre les emballages en métal, en carton, les briques alimentaires et tous les emballages en plastique, sans exception !

Quelques exemples : bouteilles, flacons de salle de bains, bidons de lessive, pots de yaourts, barquettes de beurre, de viande, films, blisters et sacs plastiques, pots de crème cosmétique ou encore boîtes de poudre chocolatée…
Pas besoin de les laver, il suffit de bien les vider.

RAPPEL : collecte des bacs jaunes tous les 15 jours.
Pour éviter les doutes, consultez le mémo tri distribué dans votre boite aux lettres avec le calendrier de collecte et téléchargeable aussi sur le site www.ccbbo.fr.

Les circuits de collecte réorganisés

La dernière réorganisation des circuits de collecte date de 2013 avec la mise en place de la redevance incitative.

Depuis cette date, les circuits de collecte ont intégré la création progressive de nouveaux logements. De fait, des incohérences et des déséquilibres dans les tournées sont apparus.

De plus, l'année 2019 va être marquée par une augmentation du volume des emballages à collecter avec l'extension des consignes de tri à tous les emballages.

Cette refonte des tournées et secteurs de collectes vise une meilleure répartition et un meilleur équilibrage du travail (tonnages et horaires), dans un souci de justesse et d'équité dans la distribution du travail aux équipes.

La collecte des ordures ménagères sera désormais réalisée tous les 15 jours durant toute l'année (la collecte hebdomadaire pendant la saison estivale est supprimée).

Référez-vous au calendrier de collecte avant de sortir vos conteneurs.

RAPPEL : les conteneurs doivent être sortis la veille au soir de la collecte.

NOUVEAU : calendrier de collecte en ligne

Pour connaître les dates de passage pour la collecte des ordures ménagères ou la collecte des emballages à votre adresse, rendez-vous sur le site :

www.ccbbo.fr.

Il vous suffit de saisir votre adresse et les jours de collecte sont indiqués.

REPAIR CAFE

Réparer une machine à café ou un sèche-cheveux : c'est ce que proposent de vous apprendre les bénévoles du Repair Café.

Vous avez des objets cassés ou en panne chez vous, n'hésitez pas à participer au Repair Café !

Des réparateurs bénévoles sont là pour vous accompagner dans le diagnostic et les réparations (meubles en bois, électroménager, informatique, couture ...).

L'entrée est gratuite (participation libre).

L'atelier de réparation sera désormais ouvert
tous les 1ers samedis du mois, de 9h à midi,
à la maison des Anciens,
13 avenue des plages à Kervignac.

Le Coin des Aidants

Beaucoup de personnes s'occupent d'un proche malade ou porteur d'un handicap : c'est ce qu'on appelle ETRE AIDANT. Aujourd'hui, bien plus qu'un choix, c'est une mission quotidienne d'accompagnement, qui n'est pas sans conséquence : isolement, épuisement, souffrance psychique et physique...

Pour vous soutenir et vous accompagner au quotidien, les professionnels de votre secteur ont souhaité créer « Le Coin des Aidants ».

Une fois par mois, venez nous rejoindre au « Coin des Aidants » pour discuter, partager, s'encourager, avec une parole libre et bienveillante. Ce temps d'échange est animé par Fanny LE ROMANCER, psychologue, qui propose également un temps d'entretien individuel et Christophe DAMIENS, infirmier libéral anime des ateliers hypnose-relaxation.
Ces temps de rencontre, d'échanges et ateliers vous sont proposés gratuitement.

« Le Coin des Aidants » est soutenu par la Communauté de Communes Blavet Bellevue Océan et la Maison des Aidants « Le Répit » (Mutualité Française 29-56).

Pour plus d'info :
Maison des Aidants « Le Répit » 02.97.01.38.75
contact@lerepit.fr
Pôle Santé de Kervignac 07.83.25.20.09

Donnez votre avis sur l'avenir de l'eau

Qualité de l'eau, enjeux écologiques, adaptation au changement climatique, santé publique, sécheresses, risque d'inondation... Les questions de l'eau vous intéressent ?

Du 2 novembre 2018 au 2 mai 2019, répondez à la consultation du comité de bassin* et de l'État, et participez ainsi à la définition de la stratégie pour l'eau et les inondations du bassin Loire-Bretagne.

Les habitants peuvent renseigner le questionnaire en ligne sur **www.prenons-soin-de-leau.fr** ou adresser une contribution écrite à :
sdage@eau-loire-bretagne.fr.

Toutes les entreprises, les associations, les collectivités sont également invitées à donner leur avis.

** Le comité de bassin, « parlement local de l'eau » réunit les représentants de toutes les catégories d'acteurs : collectivités, industriels, agriculteurs, associations et services de l'État. Des sources de la Loire à la pointe du Finistère, le bassin Loire-Bretagne concerne 36 départements et plus de 13 millions d'habitants.*

Economiser l'eau au quotidien, c'est bon pour la ressource et le porte-monnaie

Chaque année, près de 30 millions de m3 d'eau sont prélevés sur notre bassin versant dont environ 80% dans la rivière du Blavet, le reste provenant de captages souterrains. **Les situations de sécheresse de 2016-2017 ainsi que les déficits pluviométriques observés cet été 2018 nous montrent que cette ressource n'est pas inépuisable.** Au niveau national, au 25 septembre dernier, 60 départements étaient concernés par un arrêté limitant certains usages de l'eau et 5 dont les Côtes d'Armor étaient en vigilance. Ces situations risquent de devenir plus fréquentes dans les années à venir.

Aussi est-il plus que jamais nécessaire que chacun se penche sur son propre comportement face à l'utilisation de l'eau et sur ses niveaux de consommation. En plus, moins d'eau consommée, ce sont moins d'euros dépensés.

La comparaison de chiffres de consommation indique que des marges d'économies existent. Exemples : certaines familles de 4 personnes consomment 90 m³/an, d'autres en consomment 140, voire plus, soit une différence de 50 m³ qui peut coûter jusqu'à 235 €/an* ! La consommation moyenne observée sur le bassin versant est de 35 à 40 m³/personne/an. L'objectif de 20 à 25 m³ est possible et plus facile à atteindre qu'on ne le croit... **Cela commence par une prise de conscience qui va petit à petit imprégner nos comportements quotidiens qui deviendront, à terme, des réflexes et des habitudes. En complément, la surveillance et l'installation de petits équipements hydroéconomes peuvent très vite générer des économies sans perte de confort.**

5 actions pour réduire facilement sa consommation d'eau

1 Adopter des gestes simples comme :

- **Ne pas ouvrir en grand les robinets et ne pas les laisser couler inutilement :** un robinet qui coule pendant 1 mn/jour peut générer une consommation de 4 m³/an !
- **Faire la vaisselle à la main bonde d'évier fermée** peut épargner 12 m³ d'eau chaude par an, soit 90 € par an.
- **Prendre une douche** plutôt qu'un bain permet de diviser par 4 la consommation d'eau.
- **Récupérer l'eau de lavage des salades et des légumes pour arroser les jardinières et les plantes d'intérieur** qui apprécieront cette eau riche en éléments minéraux...

2 Traquer les fuites

- **En relevant** régulièrement **son compteur** (idéalement tous les mois),
- **En réparant au plus vite les fuites (le plus souvent, il s'agit seulement de changer un joint) :** Une chasse d'eau qui fuit peut perdre jusqu'à 220 m³ d'eau par an, soit 1030 € !

3 S'équiper en matériel économe pour moins de 100 €

- **La pose d'aérateurs sur les robinets des lavabos (5 à 10 €)** réduit de moitié la consommation sans perte de confort. A l'évier, garder un débit de 10l/mn.

- **Une douchette économique (15 à 40 €)** permet de consommer 20 à 25 litres de moins qu'une douchette classique pour une douche de 5 minutes.
- **Pour les WC** les plus anciens, le volume de la chasse peut être réduite de **moitié en installant un mécanisme à double-commande** (25 à 60 €) sans avoir à changer de réservoir : l'économie peut atteindre 15/20 m³/an

4 Poser un réducteur de pression

- **Si votre pression est supérieure à 3 bars, poser un réducteur** permettra non seulement de réduire la consommation mais aussi évitera des fuites au niveau des chasses d'eau, des raccords ou encore du ballon d'eau chaude. Et il augmentera la durée de vie de vos appareils électroménagers.

5 Utiliser l'eau de pluie

- **L'eau de pluie peut être utilisée pour les usages extérieurs** (arrosage du jardin, lavage des voitures, des vélos...). Il suffit pour cela d'installer une cuve récupérant l'eau des gouttières.
- **La meilleure économie, c'est quand on n'a pas besoin d'arroser : au jardin, optez pour des plantes locales, peu gourmandes en eau et résistantes à la sécheresse et entourez les d'un paillage pour éviter l'évaporation.**

Avec ces actions, vous réduirez votre facture d'eau et d'énergie (eau chaude) et la ressource s'en portera mieux

S·A·G·E BLAVET
Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

Sources : Eau & Rivières de Bretagne ; SAGE Mayenne ; SAGE Gironde

**Les coûts sont calculés sur la base des prix moyens suivants : Eau froide : 4,70 € TTC/m³ comprenant la distribution et l'assainissement (Pontivy Communauté, 2016) ; Eau chaude : 7 € TTC/m³.*

Loi Labbé : votre jardin sans pesticides*

Pour protéger votre santé et l'environnement, la réglementation concernant l'utilisation des pesticides chimiques* évolue

Depuis le 1er janvier 2019, vous ne pouvez plus acheter, utiliser et stocker des pesticides chimiques* pour jardiner ou désherber. Issue de la loi Labbé, cette interdiction concerne également les collectivités qui n'ont plus le droit depuis le 1er janvier 2017 d'utiliser les pesticides chimiques* sur les espaces verts, les forêts, les voiries ou les promenades accessibles ou ouverts au public.

Des solutions alternatives existent !

Planter des plantes locales, au bon endroit selon l'exposition et la nature du sol - cultiver à proximité les unes des autres des plantes qui s'apportent des bénéfices mutuels - utiliser les plantes et les animaux auxiliaires pour lutter contre les maladies et les ravageurs - favoriser la biodiversité, alterner les cultures, adopter le paillage pour protéger vos végétaux des bioagresseurs - en sont quelques-unes. Un jardin naturel et équilibré est un jardin plus résistant !

Les alternatives non-chimiques et les produits de biocontrôle sont des solutions efficaces pour prévenir et si besoin traiter. Vous pouvez utiliser des produits de biocontrôle adaptés, au bon moment selon le stade de développement du bioagresseur et les conditions climatiques.

L'ensemble des conseils et solutions pour jardiner sans pesticides sont disponibles sur le site www.jardiner-autrement.fr

Rapportez vos pesticides !

Bidons, bouteilles, flacons, sprays, et autres contenants, qu'ils soient vides, souillés ou avec un reste de pesticides, ils doivent être rapportés en déchetterie ou en un point de collecte temporaire, si possible dans leur emballage d'origine. Il ne faut en aucun cas les jeter à la poubelle, ni les déverser dans les canalisations. Renseignez-vous auprès de votre commune pour trouver la déchetterie la plus proche ou un point de collecte temporaire.

Trouvez la déchetterie la plus proche ou un point de collecte temporaire sur le site : www.ecodds.com

** Les pesticides chimiques, aussi appelés produits phytopharmaceutiques, servent à protéger les plantes. Il s'agit des herbicides, fongicides, insecticides, acaricides, anti-limaces... Les pesticides de biocontrôle, à faible risque ou utilisables en agriculture biologique restent autorisés.*

Restaurants du Coeur de RIANTEC

Et
communes de LOCMIQUELIC - GAVRES - PORT-LOUIS
PLOUHINEC - KERVIGNAC - MERLEVENEZ - NOSTANG
SAINTE-HELENE

CAMPAGNE HIVER 2018-2019

- **OUVERTURE tous Les MARDIS et JEUDIS**
se munir des justificatifs (quittance de loyer, salaire, pension, RSA...CAF...)

- **Inscriptions aux jours d'ouverture**
Les INSCRIPTIONS et la DISTRIBUTION auront lieu
Z.A. de VILLEMARION - RIANTEC 56670

Tél. : 02-97-82-15-44
Mail : ad56.riantec@restosducoeur.org
Marie-Thérèse GUILLAUME
Responsable : 06-30-07-41-61

Cap vers le Zéro Déchet !

Un nouvel outil de communication a vu le jour,
le site internet

www.capzerodechet.bzh

est en ligne !

Vous pouvez dès à présent vous connecter et découvrir les actions portées par la CCBBO et les dates des événements importants menés dans le cadre du programme « Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage ».

Trêve hivernale : interruption des expulsions locatives du 1er novembre au 31 mars

La trêve hivernale débute le 1er novembre. Elle interrompt les expulsions locatives mais pas la procédure en résiliation de bail, ni celle relative au recouvrement des dettes locatives.

La loi Élan prévoit des mesures sur la prévention des expulsions notamment en favorisant le maintien dans le logement des locataires de bonne foi ayant repris le paiement de leur loyer et le remboursement de leur dette. N'hésitez pas à contacter les juristes de votre ADIL pour connaître les modalités d'application de la loi.

À partir d'une analyse fine de la situation, les juristes d'ADIL sont en capacité de répondre aux questions des locataires et des bailleurs et de conseiller sur les différentes démarches adaptées à entreprendre.

En tant qu'antenne de prévention des expulsions, l'ADIL se tient gratuitement à leur disposition pour délivrer des informations sur les différents points de la procédure d''expulsion. Elle conseille sur :

- les solutions permettant l'apurement de la dette locative ou le relogement,
- le contenu de la décision de justice et ses conséquences,
- les dernières étapes de la procédure (comment se déroule l'expulsion, les démarches en cas de refus du locataire de quitter les lieux, que faire en cas de refus du concours de la force publique…).

En 2017, le réseau ANIL/ ADIL a dispensé près de 57 000 consultations individualisées sur les impayés et les expulsions. Le réseau ANIL/ADIL a réalisé en 2018 une étude sur la valeur ajoutée de l'information personnalisée apportée par les ADIL en matière d'impayés en précontentieux. Leurs conseils, et notamment celui de proposer à l'autre partie un apurement amiable de la dette, contribuent à ce que les ménages trouvent des solutions à leur différend.

Ainsi, 70 % des bailleurs qui ont suivi le conseil de l'ADIL ont abouti à une résolution amiable et pour 78 % des locataires ayant suivi au moins un des conseils de l'ADIL, le différend est en cours de résolution ou résolu.

À lire :

La valeur ajoutée du conseil en ADIL :
impayés en précontentieux (étude et synthèse).

- Propriétaires, prévenir et faire face aux impayés de loyers et Prévenir et faire face aux impayés de loyers : vous êtes locataire, réagissez au plus vite (dépliants).
- À noter que pendant la trêve hivernale, les bénéficiaires du chèque énergie ne peuvent pas être privés d'énergie ni subir une réduction de sa puissance.

À lire :

Le chèque énergie (dépliant).

ADIL du Morbihan
Parc d'Activités de Laroiseau
14 rue Ella Maillart
56000 VANNES
Tél. : 02-97-47-02-30

Quai du Péristyle
Résidence l'Anoriante
6, rue de l'Aquilon
56100 LORIENT
Tél. : 02-97-21-74-64

De nombreuses permanences dans le département
Pour plus d'informations, consultez : **www.adil56.org**

L'ADIL réunit l'État, les collectivités locales, Action Logement, la Caisse d'Allocations Familiales, des organismes d'intérêt général, des professionnels publics et privés concourant au logement et des représentants des usagers.

Agréée par l'État, l'ADIL s'appuie sur le centre de ressources de l'ANIL (Agence nationale pour l'information sur le logement) et offre un cons eil complet, neutre et gratuit sur toutes les questions juridiques, financières et fiscales concernant votre logement.

MOBILITE : Votre nouveau réseau de transport s'appelle Breizh Go

Horaires, tarifs, services, plans, recherche d'itinéraire, transport scolaire, actualités du réseau, contact ….
Le portail BreizhGo vous aide à trouver l'information dont vous avez besoin pour emprunter les trains, cars ou bateaux du réseau de transport régional.

Consultez le site breizhgo.bzh

ÉCOLE NOTRE DAME DE JOIE

MATERNELLE ET ÉLÉMENTAIRE

L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES DE L'ÉCOLE NOTRE DAME DE JOIE

L'APEL continue de se mobiliser pour animer la vie de l'école et mettre en place des manifestations dont les bénéfices serviront à aider au financement des sorties scolaires mais aussi à acheter du matériel pédagogique

OCTOBRE 2018 :
Un parc de structures gonflables pour deux jours à la salle BELLEVUE.

Pour cette troisième édition, 500 personnes, enfants et adultes sont venus s'amuser au parc éphémère de structures gonflables, les enfants étaient ravis, merci à tous les parents bénévoles pour l'aide apportée tout au long du week-end.

NOVEMBRE 2018 :
Spectacle de fin d'année

Avec tous les élèves de l'école et les enseignants nous nous sommes retrouvés pour le spectacle de fin d'année. Cette année le diaporama photos a été remplacé par des vidéos des enfants filmés dans leur classe et bien sûr danses et chants étaient au rendez-vous.

COLLECTE DE PAPIERS

Fin mai nous organiserons notre troisième collecte de l'année, on compte sur vous.

Pour ceux qui ne peuvent pas stocker à domicile ou qui ont de grosses quantités, votre don peut être déposé dans un local (prendre contact avec l'école).

Une poubelle "collecte de papiers" est disponible devant l'école.

PROCHAINES DATES À RETENIR :

- **Carnaval des 2 écoles** avec le comité des fêtes et l'amical laïque au mois de mars.
- **Samedi 27 avril 20h :** LOTO à la salle Bellevue.
- **Chasse à l'oeuf** organisée par le comité des fêtes le dimanche 28 avril 2019.
- **Dimanche 23 juin :** Kermesse de l'école

Merci à tous les bénévoles !

Pour toutes questions, vous pouvez prendre contact avec un membre du bureau au 06 23 24 10 95
Vos contacts : Mme Royer Mylène (Présidente), Mme Horel Aurélie(Secrétaire), Mme Vachet Sophie (Trésorière).

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE PUBLIQUE « LES MÉSANGES BLEUES »

PRÉVENTION ROUTIÈRE

Les élèves de CM2 ont participé à une demi-journée de prévention routière le jeudi 15 novembre. Au cours d'une partie théorique, les élèves ont été informés des principales règles à respecter sur la route et sensibilisés aux risques encourus. Ils ont ensuite pu mettre tous ces conseils en pratique sur la piste aménagée au gymnase.

PISCINE POUR LES ÉLÈVES DE CP ET CE1

Les élèves de CP et CE1 bénéficieront de 8 séances de natation à la piscine de Lanester de au cours des mois de février, mars et avril. A l'issue de ces séances, les élèves de CE1 passeront leur test d'aisance aquatique qui leur permettra de participer à toutes les activités aquatiques futures.

FÊTE DE NOËL

Pour vivre la magie de Noël, tous les élèves de l'école se sont rendus au haras d'Hennebont le mardi 18 décembre pour assister au spectacle « Manège à bafouilles ».

Nous remercions la Municipalité qui nous a permis d'offrir ce spectacle et un goûter à tous nos élèves.

SORTIES THÉÂTRE

Dans le cadre de leur parcours artistique et culturel, tous les élèves de l'école se rendront au théâtre au cours de cette année scolaire.

Ainsi, le mardi 27 novembre, les élèves des classes de CP et CE1 se sont rendus au théâtre de Lorient pour assister à une représentation intitulée « L'oiseau migrateur », l'histoire de la rencontre et de l'amitié entre un enfant, Hervé, et un verdier, petit oiseau jaune et gris trouvé dans les bois. Ensemble, ils apprennent à chanter et danser, et pendant huit ans se nourrissent l'un de l'autre.
Les élèves ont été enchantés par la poésie de ce spectacle.

Les élèves des classes de CE2, CM1 et CM2 se rendront quant à eux au Grand Théâtre de Lorient le jeudi 7 février pour assister au spectacle de danse « We are Monchichi ».

CLASSE « ARTS PLASTIQUES » POUR LES ÉLÈVES DES CLASSES DE CP, CE1 ET CE2.

Les élèves des classes de cycle 2 (CP, CE1 et CE2) se rendront à l'Ile Tudy du lundi 04 au mercredi 06 mars 2019 pour y participer à une classe transplantée ayant pour thème les « Arts plastiques ». Ils s'essaieront à diverses formes d'expression artistique : le dessin, la peinture…mais aussi la gravure et la sculpture.

L'équipe enseignante

Pour tous renseignements, merci de prendre contact avec Mme LAURENT, Directrice.
Ecole élémentaire publique « Les Mésanges bleues »
11 rue des Mésanges - 56700 MERLEVENEZ
02 97 65 67 65 - Adresse mail : ec.0560247p@ac-rennes.fr

L'AMICALE LAÏQUE DE MERLEVENEZ

L'Amicale Laïque de Merlevenez vous souhaite à tous une très belle année 2019, riche en projets et pleine de réussites !

L'année scolaire a bien débuté pour l'association avec des adhérents en nombre et des opérations couronnées de succès pour ce 1er trimestre (vente de pizzas, collecte de papiers, vente de sapins de Noël et tombola de Noël).

UN TROC ET PUCES LE JEUDI 30 MAI AU STADE DE KERMADIO

- Les exposants peuvent d'ores et déjà nous contacter pour réserver leur emplacement.
- Les visiteurs seront accueillis de 9h à 18h, avec restauration et buvette sur place.

LA KERMESSE DES ÉCOLES PUBLIQUES

- Le samedi 22 juin à partir de 11h00 avec les spectacles des enfants, le repas et les stands de jeux.

LES PROCHAINES COLLECTES DE PAPIER SONT PRÉVUES :

- les 8, 9 et 10 mars
- les 29, 30 juin et 1er juillet

Nous vous encourageons à mettre de côtés vos papiers pour notre école. Nous disposons d'un local pour le stockage.

Nous nous associons également avec le comité des Fêtes et l'APEL pour organiser pour les enfants de la commune une chasse aux œufs le dimanche 28 avril à la salle des sports de Bellevue.

Les bénéfices de ces actions serviront à financer les projets et sorties pédagogiques des élèves des écoles publiques maternelle et élémentaire Les Mésanges Bleues.

Merci pour votre soutien.

Pour toutes questions, vous pouvez nous contacter sur **amicalaiquemerlevenez@gmail.com ou au 06.70.91.51.70.**
Vos contacts : Mme Carole Tostène (Présidente) ou Mme Yasmine Le Nézet (Vice-présidente).

L'Amicale Laïque de Merlevenez

DAMB DE ZANSAL

Pour les retardataires et les nouveaux arrivés sur la commune, Damb De Zansal est prête à vous accueillir même en cours d'année !

N'hésitez pas à pousser les portes de la salle Xavier Grall le mercredi ou le jeudi à 20 h pour assister aux cours de danse dispensés par Christine et Jean-Claude.

Il est toujours temps de vous inscrire aux cours du mercredi (groupe 1/débutants) ou du jeudi (groupe 2/confirmés) pour une heure et demie de danse bretonne (de 20 h à 21 h 30).

- **Pensez aussi à réserver votre soirée du 30 mars 2019 pour le fest-noz annuel de DDZ !**

Avis aux amateurs de crêpes : Yvonne Le Quer vous apprendra comment les confectionner en quelques séances. Vous pouvez vous inscrire auprès d'elle au **02.97.65.68.91.**

Enfin, au nom de tous les membres et « anciens » de Damb De Zansal, le Bureau tient à rendre hommage à **Jean-Guy Rio** qui a initié de nombreux amateurs à la danse bretonne dans la joie et la bonne humeur, avant de nous quitter en novembre dernier.

Merci Jean-Guy

Pour en savoir plus sur notre Association, n'hésitez pas à nous contacter :

- Viviane Paty : **02.97.36.65.04 ou r.paty@orange.fr**
- Dominique Paget : **02.97.02.16.24 ou philippe.paget6@orange.fr**

CLUB DE L'AMITIE

Les réunions mensuelles, suivies d'un goûter, sont le 1er mercredi de chaque mois de 14h30 à 18h00 à la Salle Paul GAUGUIN.
Pour tous renseignements prendre contact au 02-97-02-17-52 avec Lucien Guillemot.

Association de loisirs créatifs « LES DOIGTS AGILES »

Comme tous les deux ans, notre exposition-vente organisée les 17 et 18 novembre dernier a rencontré un réel succès. Au cours des deux années passées les petites mains de nos adhérentes ont confectionné avec passion toutes sortes d'objets destinés à la vente.

Travaux d'aiguilles et de tricot, tableaux, bricolages divers, cartonnage, objets en porcelaine peinte, cartes de vœux et décorations de Noël ont fait le bonheur des nombreux visiteurs. On pouvait admirer aussi les objets en porcelaine peints avec finesse lors des cours dispensés par M-A Bedin.

Nos ateliers sont aussi des moments de rencontre et de convivialité où chacune peut trouver un moyen d'expression et de création : peinture sur porcelaine, travaux manuels et bricolage, cartonnage, scrapbooking ou couture.

Les deux atliers couture affichent complet.
Les « cousettes » progressent grâce aux conseils avisés de Carmen, que ce soit pour la confection de vêtements ou de petits accessoires.

Contact : **1, route de Port Louis**
56700 MERLEVENEZ

- **Le mardi de 9h à 12h et de 14h à 17h,**
- **le mercredi, jeudi et vendredi matin & de 9h à 12h**

FOYER CULTUREL DES JEUNES

ART DU SPECTACLE

Le FCJ s'est enrichi d'une 7e section : l'art du spectacle enseigné par Charles Saget-Pétris, professeur au collège St-Félix de Kerlois. 22 élèves répartis en deux groupes – 9-11 ans et 12-18 ans – évoluent sous forme de mimes, de mise en voix et de saynètes.

TROC ET PUCES

Le 30 septembre, notre Troc et Puces annuel s'est déroulé pour la première fois à la salle omnisports de Bellevue avec 830 entrées et 65 exposants répartis à l'intérieur et à l'extérieur.

COURSE DU MUSCLE

Le FCJ pour la première année a organisé la Course du Muscle avec les écoles de Merlevenez dans le cadre du Téléthon le mardi 4 décem. Belle journée avec les maternelles dans la salle multi-activités et les primaires autour du stade de la Madeleine. Un goûter, offert par le FCJ a clôturé l'événement.

FOYER CULTUREL DES JEUNES (SUITE)

SELF-DÉFENSE

Un stage de self-défense sera proposé les samedis 2, 16 et 30 mars à la salle multi-activités.

HARMONIE DES COULEURS

La section Harmonie des couleurs proposera une vente lors de l'exposition de tableaux
le week-end du 6 et 7 avril, salle Xavier Grall.
Elle propose également des stages de pastel un samedi par mois jusqu'à mai. Une exposition clôturera ces stages.

50 ANS

Cette année a eu lieu les 50 ans du FCJ. Malheureusement peu de personnes se sont déplacées pour l'événement malgré les diverses démonstrations de chaque section, et des interventions de qualité : boxe, escrime, jeux vidéos anciens…

PETANQUE LOISIRS MERLEVENEZ

Sa création date de février 2005, notre association se retrouve chaque jeudi de 13h30 à 18h00 au stade de la Madeleine pour l'activité pétanque et chaque mardi de 13h30 à 18h à la salle Paul Gauguin pour l'activité cartes (tarot et belote).

Nous sommes 79 adhérents dont environ un tiers de femmes, toutes celles et ceux qui veulent nous rejoindre sont les bienvenus dans un esprit de convivialité et de bonne humeur.

Notre objectif est de créer et de maintenir un lien social, entre nous et préserver l'esprit « amateur » de nos activités, pas de licenciés dans nos rangs.

Chaque année, nous organisons notre assemblée générale en mars. Un tournoi interne de pétanque est prévu en juin, suivi d'un repas grillades avec remise de trophées, le tout animé par un DJ.

Nous remercions la municipalité pour la mise à disposition des locaux et ainsi permettre de nous retrouver pour continuer à faire vivre notre association de façon dynamique et amicale.

COMITÉ DES FÊTES

MARDI 2 OCTOBRE :

Salle Paul Gauguin a eu lieu l'assemblée générale, le président et son bureau se réjouissent du bilan de cette saison passée qui s'est déroulée sous les meilleures hospices.

MARDI 06 NOVEMBRE :

Réunion au local du comité pour l'élection du nouveau bureau :

- Président : Xavier Bénabès
- Vices présidents : Didier Pompon & Sébastien Gorrety
- Trésorières : Angélique Derian & son adjoint : Danielle Pompon
- Secrétaires : Delphine Le Toullec & son adjoint Marielle Guégan

Prochaines activités :

- **EN MARS :**

CARNAVAL date à définir avec les associations des parents d'élèves.
Ouvert à tous enfants & adultes

- **SAMEDI 13 AVRIL 2019 :**

Salle Xavier Grall dès 19h00 REPAS CREOLE ouvert à tous

- **DIMANCHE 28 AVRIL 2019 MATIN :**

CHASSE A L'ŒUF pour les enfants

Suite des activités dans le prochain bulletin.

OBJECTIF MUSICAL

NINO DELY COUPE DE FRANCE DE PIANO

NINO DELY ainsi que ANOUK SCHWENKE tous les deux 10 ans, ont été sélectionnés en avril 2018, lors des éliminatoires régionales du concours national des écoles de musique pour représenter la Bretagne face à 320 candidats venus de toute la France, fin octobre à Paris-Rungis.

Bien préparés par leur professeur Erik Lemasle, Nino Dely qui fait du piano depuis l'âge de 6 ans a su interpréter sur le répertoire imposé, une œuvre sur la musique Titanic avec accompagnement d'orchestre. Le public parisien a pu apprécier la qualité de son interprétation ainsi que le jury qui lui a décerné à l'unanimité devant 11 autres candidats en 1er cycle piano variété, la note maximale et la coupe de France.

Anouk Schwenke n'a pas démérité puisque dans la catégorie piano classique 1er cycle, le jury lui a octroyé face à 25 candidats la 3e plaquette d'OR sur une œuvre de Tchaïkovski.

Ces concours permettent de rencontrer et d'écouter d'autres musiciens venus de toutes les régions et de situer la qualité de l'enseignement de l'école confie Erik Lemasle professeur de musique.

Une belle réussite pour l'école de musique qui va fêter ses 30 ans cette année lors d'un gala exceptionnel le vendredi 22 mars. Soirée ouverte au public.

Objectif Musical, ce sont des cours de claviers, guitare, basse, batterie

- Contact :
3 rue de Port-Louis Merlevenez. tél : 06.12.82.93.44

- Contact chorale chansons françaises :
Dany au 06.78.87.22.72

SALON DES CREATEURS ET DES VENDEURS A DOMICILE

L'association Tendances Elles organise un salon des créateurs et des vendeurs à domicile le dimanche 17 mars 2019, en partenariat avec l'association Team Rederien (association pour les personnes en situation de handicap)

Commune de Merlevenez

TERRAINS à VENDRE

Lotissement communal de

30 lots de 244m² à 439m²

140 € TTC net vendeur/m²

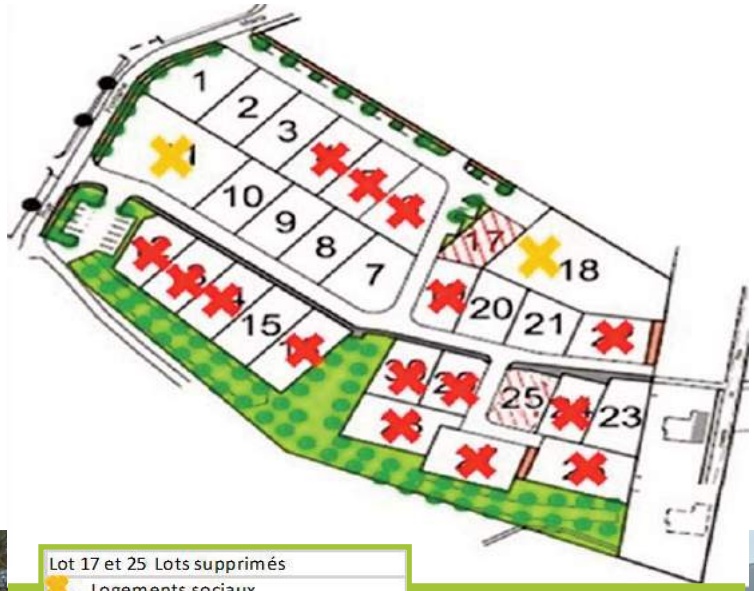

Lots 1 à 3 et 7 à 11

N° de lot	Superficie (en m2)	Prix	N° de lot	Superficie (en m2)	Prix
1	421	58 940 €	16	367	51 380 €
2	351	49 140 €	17	244	34 160 €
3	351	49 140 €	19	294	41 160 €
4	351	49 140 €	20	311	43 540 €
5	351	49 140 €	21	302	42 280 €
6	388	54 320 €	22	312	43 680 €
7	408	57 120 €	23	335	46 900 €
8	336	47 040 €	24	273	38 220 €
9	336	47 040 €	25	287	40 180 €
10	336	47 040 €	26	439	61 460 €
12	290	40 600 €	27	408	57 120 €
13	313	43 820 €	28	408	57 120 €
14	331	46 340 €	29	266	37 240 €
15	349	48 860 €	30	286	40 040 €

Lot 23

Lots 20 & 21

Lot 15